



Des défis qui dépassent les frontières...

L'Amérique parlementaire: Présente!



Plan du président

Confédération parlementaire des Amériques
2010-2012



Mot du président

C'est avec une grande fierté que je vous propose ce document, qui décrit les principaux axes autour desquels je souhaiterais que nous puissions, parlementaires de la COPA, travailler durant mon mandat.

Ma participation active aux travaux de notre organisation ces dernières années ainsi que les échanges constructifs que j'ai eus avec plusieurs parlementaires des différentes régions des Amériques m'ont amené à réfléchir aux grands défis auxquels sont confrontés nos populations, nos États, notre continent. J'en ai conclu qu'au-delà de la grande diversité qui anime nos sociétés, nos champs d'intérêt se recoupent et nos pistes de solution gagnent à être partagées.

Des nombreux enjeux qui touchent les Amériques, je propose que nous portions notre attention sur quatre enjeux fondamentaux qui requièrent une attention particulière. Quatre enjeux sociaux qui interpellent tout parlementaire soucieux du bien-être de la population qu'il représente. Quatre enjeux à la fois régionaux et universels qui appellent à la collaboration et à la coopération au sein de notre région. Car, lorsqu'il s'agit de relever des défis qui dépassent nos frontières, l'Amérique parlementaire s'unit et s'engage.

Certes, bien d'autres thèmes intéressent les parlementaires des Amériques. Ceux que je vous présente dans les pages qui suivent se veulent un point de départ rassembleur pour traiter de diverses questions auxquelles nos sociétés sont appelées à répondre.

Comme nous tenons à ce que la COPA demeure ce forum où tous les parlementaires des Amériques échangent des idées, débattent des grands défis à relever et agissent de façon concertée, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour développer un document dont l'objectif est de vous fournir de l'information et des références en vue de nourrir nos futurs travaux.

J'espère que la lecture de ce plan de travail vous convaincra de participer à sa réalisation, de manière à ce que nous puissions, tous ensemble, préparer un avenir meilleur pour la population de nos États respectifs.

JACQUES CHAGNON
Vice-président de l'Assemblée nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. LA RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ INFANTILE	7
1.1 Objectifs.....	7
1.2 Énoncé du problème.....	7
1.3 Principaux enjeux.....	9
1.3.1 Enjeu systémique et organisationnel.....	9
1.3.1.1 L'accès aux services de soins	9
1.3.2 Enjeu socio-économique.....	10
1.3.2.1 Les déterminants sociaux de la santé.....	10
1.4 Les axes d'intervention et les pistes d'action pour les parlementaires	13
1.4.1 Sur le plan de l'action législative.....	13
1.4.2 Sur le plan du contrôle du gouvernement.....	14
1.4.3 Sur le plan de la représentation de la population et de la prise en considération des questions d'intérêt public.....	14
2. L'AUGMENTATION DES TAUX DE TITULAIRES DE DIPLÔMES D'ÉTUDES SECONDAIRES CHEZ LES 25 ANS ET PLUS.....	17
2.1 Objectif	17
2.2 Énoncé du problème.....	17
2.3 Principaux enjeux.....	20
2.3.1 Enjeux systémiques et organisationnels.....	20
2.3.1.1 Persévérance scolaire.....	20
2.3.1.2 La formation des enseignants	20
2.3.1.3 L'investissement public en éducation	21
2.3.2 Enjeux socio-économiques	22
2.3.2.1 Les jeunes en milieux défavorisés	22
2.3.2.2 Les régions rurales.....	23
2.3.2.3 Les populations afrodescendantes et autochtones	23
2.3.2.4 Le climat éducatif à la maison	24
2.4 Les axes d'intervention et les pistes d'action pour les parlementaires	24
2.4.1 Sur le plan de l'action législative.....	25
2.4.2 Sur le plan du contrôle du gouvernement.....	25
2.4.3 Sur le plan de la représentation de la population et de la prise en considération des questions d'intérêt public.....	26

3. VERS L'ÉLIMINATION DE L'ÉCART SALARIAL ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES	27
3.1 Objectif	27
3.2 Énoncé du problème.....	27
3.3 Principaux enjeux.....	30
3.3.1 Enjeux systémiques et organisationnels.....	31
3.3.1.1 Les limites imposées aux syndicats	31
3.3.1.2 La participation des femmes dans l'économie informelle et la répartition des emplois	31
3.3.1.3 Le système économique mondial.....	32
3.3.2 Enjeux socio-économiques	33
3.3.2.1 Les préjugés.....	33
3.3.2.2 La conciliation travail-famille	34
3.4 Les axes d'intervention et les pistes d'action pour les parlementaires	34
3.4.1 Sur le plan de l'action législative.....	36
3.4.2 Sur le plan du contrôle du gouvernement.....	36
3.4.3 Sur le plan de la représentation de la population et de la prise en considération des questions d'intérêt public.....	37
4. LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	39
4.1 Objectifs.....	39
4.2 Énoncé du problème.....	39
4.3 Principaux enjeux.....	42
4.3.1 Enjeux systémiques et organisationnels.....	42
4.3.1.1 Les bassins transfrontaliers	42
4.3.1.2 Les besoins agricoles, industriels et domestiques.....	43
4.3.1.3 Les infrastructures.....	43
4.3.1.4 Une gestion concertée	44
4.3.2 Enjeux environnementaux.....	44
4.3.2.1 Les changements climatiques.....	44
4.3.2.2 La pollution.....	45
4.4 Les axes d'intervention et les pistes d'action pour les parlementaires	46
4.4.1 Sur le plan de l'action législative.....	46
4.4.2 Sur le plan du contrôle du gouvernement.....	46
4.4.3 Sur le plan de la représentation de la population et de la prise en considération des questions d'intérêt public.....	47
CONCLUSION	49

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Meilleures progressions des États d'Amérique latine en matière de mortalité d'enfants de moins de cinq ans	8
Tableau 2 : Les déterminants sociaux de la santé.....	11
Tableau 3 : Le niveau d'éducation des mères et les taux de mortalité infantile	12
Tableau 4 : Niveau d'éducation des États membres de l'OCDE ainsi que des États partenaires	19
Tableau 5 : Taux d'enseignants au secondaire ayant reçu une formation (%)	21
Tableau 6 : Investissement public en éducation (% du PIB)	22
Tableau 7 : Taux nets de scolarisation secondaire en zones urbaines et rurales (données colligées en 2008)	23
Tableau 8 : Écarts salariaux entre les femmes et les hommes	29
Tableau 9 : Progression de la population ayant un accès durable à une eau assainie	41
en Amérique latine et dans les Caraïbes.....	41

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, pour 1000 naissances vivantes	51
ANNEXE 2 Progression des taux de population de 25 ans et plus détenant au moins un diplôme d'études secondaires dans certains pays d'Amérique latine	52
ANNEXE 3 Investissement public en éducation	54
ANNEXE 4 Écart salarial des femmes urbaines, âgées de 20 à 49 ans, travaillant 35 heures et plus par semaine par rapport à celui des hommes.....	55
ANNEXE 5 Progression de la population ayant un accès durable à une eau assainie dans les Amériques par pays (%).....	56
ANNEXE 6 Ressources en eau disponibles pour chaque pays ainsi que leur niveau de prélèvement respectif.....	57
ANNEXE 7 Utilisation de l'eau douce dans les Amériques.....	58

QUELQUES RÉFÉRENCES

...SUR LA MORTALITÉ INFANTILE.....	59
...SUR L'ÉDUCATION	60
...SUR LES ÉCARTS SALARIAUX ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES.....	61
...SUR LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	62

INTRODUCTION

Les parlementaires des Amériques défendent les intérêts des populations qu'ils représentent auprès des gouvernements. Ainsi, depuis près de quinze ans maintenant, ils bénéficient d'une plateforme pour échanger de l'information, partager des idées et des expériences, dégager des consensus et prendre position sur plusieurs thématiques touchant le développement social, économique et culturel du continent. Ce forum privilégié qu'est la Confédération Parlementaire des Amériques (COPA) permet aux parlementaires issus de régions, de cultures et d'affiliations politiques différentes d'appréhender, dans un effort collectif, les défis du présent et de l'avenir afin de mieux les relever.

Puisque l'ampleur et les conséquences de ces défis transcendent les frontières, quatre grands thèmes sont proposés aux parlementaires afin de guider les travaux de la COPA pour la période 2010-2012 :

- la lutte contre la mortalité infantile ;
- l'augmentation des taux de titulaires de diplômes d'études secondaires chez les 25 ans et plus ;
- l'élimination de l'écart salarial entre les hommes et les femmes ;
- la protection des ressources en eau.

Pour chacun de ces quatre thèmes présentés dans ce document, des objectifs sont formulés, des enjeux majeurs sont ciblés et des pistes d'action sont proposées. Les parlementaires sont invités à enrichir cette analyse et ces pistes d'action grâce à leurs connaissances et leurs expériences relatives à chacun des thèmes. Ces thèmes sont également liés au sens où la réalisation d'un objectif a de fortes chances d'influer positivement sur l'atteinte des autres objectifs suggérés. L'apport de tous permettra de bonifier cette réflexion et de mieux cerner les actions de la COPA pour les années à venir.

Ce document propose de l'information et des outils en lien avec les thèmes explorés pour soutenir les actions des parlementaires dans leur milieu respectif. Les parlementaires pourront, dès lors, renforcer l'efficacité de leurs interventions pour le bien-être de leurs concitoyens, car ils sont des acteurs stratégiques d'un développement à caractère humain.

Voici un bref aperçu des quatre thèmes.

La lutte contre la mortalité infantile touche ce que nos sociétés ont de plus précieux, les enfants. Encore aujourd'hui, beaucoup trop d'entre eux n'atteignent pas les cinq années d'existence. Dans le cadre des travaux de la COPA, il est proposé de lutter contre la mortalité infantile en se penchant sur les principaux enjeux qui y sont liés, comme l'éducation, la pauvreté et l'accès aux soins de santé périnataux et postnataux, et ce, en élaborant des pistes d'action à mettre en oeuvre. Il s'agit d'un thème rassembleur qui doit donner lieu à un suivi approfondi de la part des parlementaires ayant à cœur le bien-être des enfants du continent.

Le deuxième thème, **l'augmentation des taux de titulaires de diplômes d'études secondaires chez les 25 ans et plus**, constitue un enjeu significatif, non seulement pour la jeunesse, mais aussi pour l'économie, la culture et le développement de la société. Partout dans les Amériques, le niveau d'éducation des collectivités constitue un sujet de premier plan. Un grand nombre d'étudiants abandonnent leurs études avant même d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires. Les parlementaires sont appelés à se questionner sur les réalités systémiques et organisationnelles ainsi que sur les facteurs sociaux et économiques qui influent sur le taux de titulaires de diplôme d'études secondaires. À l'issue de cette réflexion, les parlementaires de la COPA se trouveront en première ligne pour proposer des solutions novatrices à ces problèmes et contribuer à l'augmentation du nombre de titulaires de diplôme d'études secondaires dans les États des Amériques.

Le troisième thème, **l'élimination de l'écart salarial entre les hommes et les femmes**, touche à une réalité vécue par les femmes à travers le monde. Ces dernières se retrouvent souvent concentrées dans des emplois à prédominance féminine, moins bien rémunérés et précaires. Cette situation perpétue un cercle vicieux qui empêche plusieurs femmes d'acquérir l'autonomie financière dont elles ont tant besoin pour aspirer à devenir des citoyennes libres de leurs choix et suffisamment outillées pour améliorer leur sort. Tout en assurant une amélioration des conditions de vie et d'emploi à tous les travailleurs et travailleuses, il est nécessaire de porter une attention spéciale au phénomène des écarts salariaux entre les femmes et les hommes. En plus de veiller à la mise en œuvre des lois sur l'égalité salariale et les salaires minimaux, les parlementaires sont appelés à explorer certaines pistes d'action pour combattre des préjugés encore tenaces par rapport au rôle des femmes sur le marché du travail et à la maison. Ils sont également appelés à explorer des façons de concilier le travail et la vie familiale, à remettre en question les phénomènes de l'économie souterraine et de la répartition des secteurs d'emploi entre les hommes et les femmes.

Enfin, le dernier thème, **la protection des ressources en eau**, comporte à la fois une dimension environnementale et sociale. L'augmentation de la population, la pollution, et les changements climatiques rendent la ressource en eau douce de plus en plus vulnérable. Les défis en matière d'accès à l'eau potable sont immenses, et les parlementaires doivent s'en saisir d'une manière proactive afin de protéger cette ressource et de faire en sorte que chacun y ait accès d'une manière équitable et durable. Parmi les enjeux qui feront partie des discussions des prochaines années, notons la réalité des bassins transfrontaliers, la répartition durable des ressources en eau pour répondre aux besoins agricoles, industriels et domestiques, la question des infrastructures de traitement, de distribution et d'assainissement, la gestion concertée, les impacts des changements climatiques sur la ressource et enfin la pollution. Les parlementaires des Amériques doivent être en mesure de bien comprendre la complexité de ces enjeux pour bien répondre à cette question vitale pour les populations.

Il est proposé que les commissions thématiques visées et le Réseau des femmes parlementaires, se saisissent des thèmes présentés. Au sein de ces instances, les parlementaires seront encouragés à en faire l'étude approfondie et à proposer à leurs collègues des pistes d'action et de solutions qui pourront mener à des engagements et des prises de position formelles de la COPA, notamment au moyen de résolutions. Tout en étudiant d'autres questions de leur choix, les commissions seront également invitées à assurer un suivi de ces thèmes au-delà du mandat 2010-2012 afin d'évaluer les avancées réalisées. C'est ainsi que la COPA pourra renforcer son rôle et sa capacité d'agir à l'échelle du continent.

Les objectifs formulés pour chacun de ces quatre thèmes visent d'abord et avant tout à orienter les travaux des parlementaires, tant de façon individuelle qu'au sein de la COPA. En travaillant en concertation et en y investissant temps et énergie, les parlementaires contribueront, dans leur sphère d'influence et d'expertise, à l'atteinte de ces objectifs. Car ces objectifs symbolisent ce pourquoi des parlementaires sollicitent la confiance de leurs concitoyens : avoir la chance de participer à l'amélioration de leur qualité de vie.



LA RÉDUCTION
DE LA MORTALITÉ
INFANTILE

1. LA RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ INFANTILE

1.1 Objectifs

- Que les parlementaires des Amériques se mobilisent afin de contribuer à l'atteinte, en 2015, de l'Objectif régional du millénaire pour le développement concernant la réduction de la mortalité infantile en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui est de 18 décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.
- Que les parlementaires des Amériques maintiennent cet engagement pour contribuer à l'atteinte, d'ici 2020, d'une moyenne régionale de moins de 15 décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

1.2 Énoncé du problème

Le taux de mortalité est un indicateur fondamental pour évaluer la santé de la population d'un État et son niveau de développement humain¹. La mortalité infantile touche particulièrement les familles des pays en voie de développement et, par conséquent, la lutte pour sa réduction est devenue le 4^e des huit grands Objectifs du millénaire pour le développement. C'est le 8 septembre 2000 que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté la Résolution 55/2 par laquelle les chefs d'État et de gouvernement visaient à réduire le nombre de décès des enfants de moins de cinq ans des deux tiers par rapport au niveau de 1990.

À l'échelle mondiale, en 1990, on comptait 93 décès pour 1 000 naissances vivantes. D'ici 2015, on vise donc à réduire ce taux à 31 cas sur 1 000. Selon le rapport 2009 de l'ONU sur la progression vers l'atteinte des Objectifs du millénaire², les régions du monde ont atteint, en 2007, un taux de mortalité infantile de 67 sur 1 000, ce qui signifie que le premier tiers de réduction n'avait pas encore été atteint.

Quelques statistiques sur le nombre de décès pour 1000 naissances vivantes témoignent pourtant du chemin parcouru au cours des dernières années. Dans les Amériques, le Canada (6 sur 1000), Cuba (7 sur 1000), les États-Unis (8 sur 1000) et le Chili (9 sur 1000) figurent parmi les États où l'on compte le moins de cas de mortalité infantile, selon les données de 2007³. Le rapport 2009 de l'ONU révèle que l'Amérique latine a l'un des plus hauts taux de vaccination contre la rougeole pour les parties du monde considérées « en voie de développement », avec un taux de 93 % des enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose du vaccin⁴. Depuis 2001, la vaccination de plus de 500 millions d'enfants contre la rougeole a fait chuter le taux de mortalité imputable à cette maladie de 68 % à travers le monde.

¹ UNICEF, *Canadian supplement to the State of the World's Children 2009. Aboriginal Children's Health: Leaving no child behind*, 2009, [en ligne], <http://www.nccahccnsa.ca/myfiles/SOWC%20Canada%20Report%20English.pdf> (Consulté le 18 mai 2010).

² ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Objectifs du millénaire pour le développement, rapport 2009*, page 24, 2009, [en ligne], http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2009/MDG_Report_2009_Fr.pdf (Consulté le 15 janvier 2010).

³ *Id.*, Division Statistique des Nations Unies, *Indicateurs des Objectifs du millénaire pour le développement*, 2009, [en ligne], <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx> (Consulté le 18 janvier 2010).

⁴ ONU, *op cit.*, p. 25.

De 1990 à 2007, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est passée de 54 à 24 cas sur 1 000 naissances⁵. Pour cette région, l'objectif de l'ONU est d'atteindre une moyenne régionale de 18 décès d'enfants de moins de cinq ans pour 1 000 naissances vivantes. La tendance des dernières années démontre qu'il est probable que l'objectif fixé par l'ONU soit atteint en 2015⁶.

Selon les statistiques compilées par l'ONU, certains États latino-américains se démarquent par des progrès notables en matière de prévention des mortalités d'enfants de moins de cinq ans. L'annexe 1 de ce document fait état des progrès dans les taux de mortalité infantile de 1990 à 2007. Le tableau ci-dessous en fournit un bref aperçu.

Tableau 1 : Meilleures progressions des États d'Amérique latine en matière de mortalité d'enfants de moins de cinq ans ⁷

<u>États</u>	<u>Taux de mortalité, sur 1000 naissances vivantes, en 1990</u>	<u>Taux de mortalité, sur 1000 naissances vivantes, en 2007</u>	<u>Objectif pour 2015</u>
Bolivia	125	57	41,7
Brasil	58	22	19,3
Ecuador	57	22	19
El Salvador	60	24	20
Guatemala	82	39	27,3
Honduras	58	24	19,4
Perú	78	20	26 (atteint) ⁸

Malgré ces progrès, beaucoup de chemin reste à parcourir. Ainsi, afin de lutter contre la mortalité infantile et atteindre l'Objectif du millénaire, l'ONU et l'UNICEF s'attaquent notamment aux questions d'accès aux soins de santé et à des programmes de santé communautaire. À cet égard, il est essentiel de préciser que des indicateurs relatifs à la santé maternelle (le cinquième Objectif du millénaire pour le développement) ont une incidence sur la mortalité infantile. En Amérique latine, on constate notamment qu'en 2007, 87 % des accouchements survenus en établissement de santé avaient eu lieu en présence de personnel qualifié. Au tournant des années 1990, ce taux était de 70 %⁹. De même, on observe une nette amélioration dans la proportion de femmes ayant reçu au moins une visite d'un professionnel de la santé durant la grossesse, passant de 79 % à 95 % entre 1990 et 2006. Entre 2003 et 2008, 83 % des femmes avaient reçu au moins quatre visites d'un professionnel de la santé¹⁰.

⁵ *Ibid.*

⁶ Denzhen YOU, Tessa WARDLAW, Peter SALAMA et Gareth JONES, « Levels and trends in under-5 mortality, 1990-2008 », *The Lancet*, Vol 375, Issue 9709, p. 100, 2010, [en ligne], <http://download.thelancet.com/pdfs/journals/lancet/PIIS0140673609616019.pdf?id=40bade4753939e7f:6237f028:1264300f3c3:-5a851263845438573> (Consulté le 18 janvier 2010).

⁷ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *op.cit.*

⁸ Il est à noter que le Pérou est le seul pays d'Amérique latine et des Caraïbes à avoir atteint l'Objectif du millénaire en matière de mortalité infantile.

⁹ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *op. cit.*, p. 9.

¹⁰ *Loc. cit.*

Ces données illustrent l'importance des services de soins de santé dans la lutte à la mortalité infantile. Toutefois, sachant que la malnutrition serait la cause sous-jacente de plus d'un tiers des décès chez les enfants de moins de cinq ans et que le taux de mortalité est plus élevé chez les enfants issus de familles rurales pauvres et dont les mères n'ont pas reçu une éducation de base, il est possible de conclure que le problème de la mortalité infantile dépasse l'accès aux services de soins. Par exemple, dans les communautés autochtones du Canada, on constate des taux qui atteignent jusqu'à 3 à 7 fois ceux de la moyenne canadienne en mortalité infantile. Cette situation s'explique en grande partie par les conditions de vie dans lesquelles vivent les communautés autochtones du Canada et les inégalités dans leur statut socio-économique comparativement au reste de la population canadienne¹¹. De même, une étude menée sur la mortalité infantile dans les pays en voie de développement démontre que des facteurs comme la proportion de médecins par 100,000 habitants ou les dépenses en santé ont moins d'effet sur la mortalité infantile que des indicateurs comme l'accès à l'eau potable, l'accès à l'éducation, la planification familiale et la lutte au VIH/SIDA¹².

S'il est permis d'espérer atteindre l'Objectif du millénaire concernant la mortalité infantile, la situation économique mondiale et la récession ayant suivi pourraient ralentir ou menacer les progrès constatés. De même, l'augmentation des prix de la nourriture constituera un défi majeur dans l'atteinte de l'objectif¹³. En Haïti, le séisme du 12 janvier 2010 risque d'influer sur les prochaines données statistiques en matière de mortalité infantile. Ces derniers éléments doivent également être pris en considération.

1.3 Principaux enjeux

Dans le cadre des travaux de la COPA, les parlementaires sont appelés à se pencher sur les principaux enjeux liés à la mortalité infantile, notamment les facteurs socio-économiques comme l'éducation et la pauvreté ainsi que l'accès aux soins de santé périnataux et postnataux.

1.3.1 Enjeu systémique et organisationnel

1.3.1.1 L'accès aux services de soins

L'UNICEF rapporte que 70 % des décès des enfants de moins de cinq ans « sont attribuables à six causes principales : la diarrhée, le paludisme, les infections néonatales, la pneumonie, un accouchement prématuré ou un manque d'oxygène à la naissance »¹⁴. À travers le monde, on estime que 99 % des cas de la mortalité infantile et maternelle surviennent dans les pays en voie de développement où il n'y a pas d'accès aux services de soins de base¹⁵. Dans ces régions, le tétanos néonatal ou maternel tue des dizaines de milliers de nouveau-nés chaque année. Il est difficile d'établir une statistique précise concernant les décès liés à cette maladie, puisque l'on estime que plusieurs jeunes victimes en meurent à la maison, dans des communautés

¹¹ UNICEF, *op.cit.*

¹² J.A. OLOO, "Child mortality in Developing Countries : Challenges and Policy Options", *Eastern Africa Social Science Research Review*, Vol. 21, no. 2, juin 2005, pp. 1-17.

¹³ UN DEPARTMENT OF PUBLIC INFORMATION, *Progress on development goals in Latin America and the Caribbean faces risk of reversal as impact of global economic turmoil hits*, juillet 2009, [en ligne], http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/PR_LatinAmerica_MDG09_EN.pdf, (Consulté le 19 janvier 2010).

¹⁴ UNICEF, *L'objectif : réduire la mortalité infantile*, 2009, [en ligne], <http://www.unicef.org/french/mdg/childmortality.html> (Consulté le 18 janvier 2010).

¹⁵ SAVE THE CHILDREN, *Women on the Front Lines of Health Care : State of the World's Mothers 2010*, mai 2010, [en ligne], <http://www.savethechildren.ca/> (Consulté le 17 mai 2010).

très isolées où le nombre de naissances et de décès n'est pas nécessairement enregistré. Ce sont des décès qui pourraient être évités si les services de soins de base étaient accessibles et de meilleure qualité. L'accès aux services de soins de base demeure donc un aspect essentiel dans la lutte à la mortalité infantile.

Dans les pays en voie de développement, près de 80 % des soins de santé sont administrés à la maison et la majorité des enfants qui meurent décèdent chez eux, sans avoir été examinés par un membre du personnel de santé. Jusqu'à 40 % des décès d'enfants pourraient être évités en améliorant les soins prodigués par les familles et les communautés, et ce, sans équipements sophistiqués, mais en élargissant l'accès aux connaissances, au soutien et au matériel de base¹⁶.

En plus du problème d'accès aux services, il existe un grand besoin en formation de personnel de santé. Dans un rapport publié récemment par l'organisation Save the Children, intitulé *Women on the Front Lines of Health Care : State of the World's Mothers 2010*, on souligne qu'on assiste actuellement à une pénurie importante du personnel de santé dans les pays en voie de développement¹⁷. On cible spécifiquement le rôle central que jouent les sages-femmes pour la santé maternelle et infantile. En effet, elles ont une plus grande capacité à atteindre les femmes marginalisées et elles ont un effet sur la santé plus direct, puisqu'elles interviennent là où il importe le plus, c'est-à-dire dans les communautés et, surtout, à la maison. Investir dans leur formation devient un besoin de plus en plus urgent si l'on veut contribuer à la lutte à la mortalité infantile.

1.3.2 Enjeu socio-économique

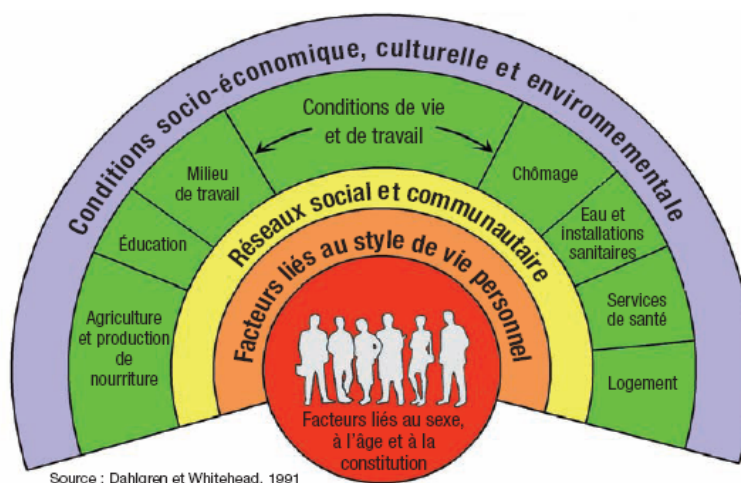
1.3.2.1 Les déterminants sociaux de la santé

Les déterminants sociaux de la santé sont les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent et travaillent. Les services de soins font partie des multiples facteurs qui influent sur la santé et le bien-être des populations, tout comme le logement, le milieu de travail ou l'éducation.

Le tableau 2 à la page suivante illustre les différentes dimensions des déterminants sociaux de la santé.

¹⁶ UNICEF, *op. cit.*

¹⁷ SAVE THE CHILDREN, *op.cit.*

Tableau 2 : Les déterminants sociaux de la santé¹⁸

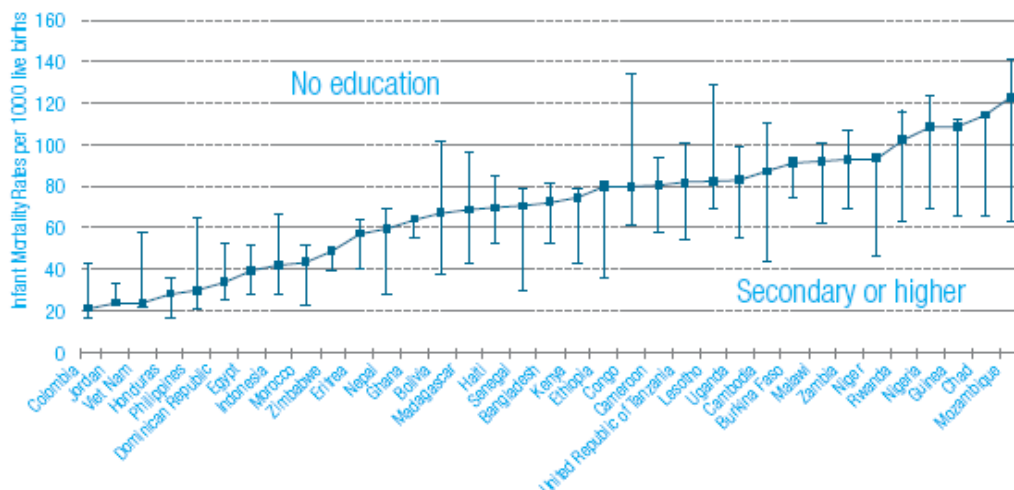
Les déterminants sociaux de la santé sont l'une des principales causes des inégalités en santé¹⁹, inégalités qui contribuent aux taux élevés de mortalité infantile. L'éducation illustre parfaitement cette situation. Dans son rapport, Save the Children rappelle l'effet de l'éducation sur la santé des enfants : on y affirme notamment que les filles éduquées ont tendance à se marier plus tard, à avoir moins d'enfants et que ces derniers ont une meilleure santé et sont mieux alimentés²⁰.

Pour sa part, le tableau 3, à la page suivante, illustre l'effet du niveau d'éducation des mères sur les taux de mortalité infantile au sein de chaque État et entre les différents États. La ligne bleue continue indique la moyenne du taux de la mortalité infantile pour chaque État. Les points aux extrêmes de chaque ligne verticale correspondent au taux de mortalité infantile pour les mères n'ayant pas d'éducation et celui pour les mères ayant une éducation secondaire ou plus élevée. Par exemple, la Colombie affiche un taux de mortalité infantile moyen légèrement supérieur à 20 pour 1000 naissances vivantes, plus de 40 pour les femmes n'ayant pas d'éducation et 18 pour les femmes ayant une éducation secondaire ou supérieure.

¹⁸ Göran DAHLGREN et Margaret WHITEHEAD, 1991, *Policies and strategies to promote social equity in health. Background document to WHO-Strategy paper for Europe*, Institute for future studies, 69 p, [http://www.framtidsstudier.se/filebank/files/20080109\\$110739\\$fil\\$SmZ8UVQv2wQFShMRF6cuT.pdf](http://www.framtidsstudier.se/filebank/files/20080109$110739$fil$SmZ8UVQv2wQFShMRF6cuT.pdf) (Consulté le 14 juin 2010).

¹⁹ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS), http://www.who.int/social_determinants/fr/index.html (Page consultée le 11 mai 2010).

²⁰ SAVE THE CHILDREN, *op. cit.*

Tableau 3 : Le niveau d'éducation des mères et les taux de mortalité infantile²¹

L'exemple de l'effet du niveau d'éducation des mères sur la mortalité infantile met en lumière l'importance de se pencher sur des facteurs externes ou indirects à la santé pour analyser les problèmes de santé et rechercher de solutions. Le même exercice pourrait s'appliquer à d'autres déterminants de la santé, tels que la distribution du revenu, le travail stable et sécuritaire, l'accès à l'eau potable ou à un logement salubre et abordable. Tous ces éléments contribuent à une vie prospère et en santé et ont inévitablement une incidence sur la santé de nos enfants.

Dans son rapport final, la Commission sur les déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé insiste sur le fait que

la distribution inégale des conditions qui affectent de façon négative la santé n'est pas du tout un phénomène « naturel », qu'il est plutôt le résultat d'une combinaison toxique de politiques et de programmes sociaux inadéquats, de structures économiques injustes et de mauvaises politiques (traduction libre)²².

Ainsi, bien que des efforts soient nécessaires pour améliorer l'accès et la qualité des services de soins, les parlementaires doivent pousser leur réflexion plus loin sur les causes de la mortalité infantile comme l'invite à le faire la Commission sur les déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé. En s'attaquant aux causes indirectes et en travaillant en amont des problèmes de santé, les parlementaires des Amériques se trouveront à agir sur les dynamiques plus larges, en tenant compte de la complexité de l'enjeu

²¹ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS), Commission on Social Determinants of health (2008). *Closing the gap in a generation. Health equity through action on the social determinants of health. Final Report of the Commission on the Social Determinants of health*, Genève, p. 29.

²² *Ibid*, p. 1.

de la mortalité infantile. Par conséquent, les parlementaires seront en mesure d'adopter des stratégies durables et efficaces²³.

1.4 Les axes d'intervention et les pistes d'action pour les parlementaires

Selon l'ONU²⁴ et l'UNICEF²⁵, une série de mesures peuvent être adoptées et mises en oeuvre pour réduire les taux de mortalité infantile de façon substantielle. Plusieurs d'entre elles sont en lien avec les soins de services qui représentent une des principales pistes d'actions encouragées par l'UNICEF et l'ONU. Cependant, ces organisations privilégient des axes d'intervention tels que « cibler les causes socioéconomiques sous-jacentes de la mortalité infantile, comme l'accès des mères à la santé sexuelle, à l'éducation et à l'emploi »²⁶. Agir sur les politiques à l'extérieur du champ de la santé et des services de soins, comme les politiques de transport, de logement, de lutte à la pauvreté ou encore en matière d'éducation, s'avère un axe d'intervention sans équivoque pour les parlementaires.

L'Amérique latine et les Caraïbes constituent la région du monde la plus susceptible d'atteindre l'objectif de réduire des deux tiers son taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans avant 2015. Profitant de cet élan, les parlementaires des Amériques peuvent saisir la balle au bond et se mobiliser en vue de poursuivre le travail au-delà de l'échéance de l'ONU. Voici quelques pistes d'action ou possibles axes d'interventions qui pourraient être retenus par les parlementaires pour atteindre les objectifs mentionnés dans cette section. Cette liste est appelée à être complétée et bonifiée par les parlementaires membres de la Confédération parlementaires des Amériques (COPA).

1.4.1 Sur le plan de l'action législative

Les parlementaires de la COPA pourraient :

- S'assurer que les États se dotent d'un cadre législatif qui rend systématique l'évaluation des effets potentiels sur la santé de la population de politiques à l'extérieur du champ de la santé, comme les politiques économiques, de transport, de logement ou autres.
- Veiller à ce que les conditions des femmes (santé, éducation, etc.) soient considérées dans les lois, actions et programmes des États.
- S'assurer, lors de l'adoption de budgets, que les programmes de soins de santé destinés aux mères et aux enfants soient financés de manière adéquate et récurrente.

²³ K.S. MONHINDRA, "Healthy public policy in poor countries : tackling the macro-economic policies", *Health promotion international*, vol. 22, n°2, 2007, pp. 163-169.

²⁴ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Passer à l'action pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement*, Note d'information du Secrétaire général pour la réunion de haut niveau sur les OMD, le 25 septembre 2008, [en ligne], <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/2008highlevel/pdf/factgoal4.pdf> (Consulté le 18 janvier 2010).

²⁵ UNICEF, *op. cit.*

²⁶ *Ibid.*

1.4.2 Sur le plan du contrôle du gouvernement

Les parlementaires de la COPA pourraient :

- Appeler les gouvernements à mettre sur pied une politique de couverture complète et universelle des systèmes de santé primaire, en plus d'une offre durable de services de santé et de programmes d'éducation pour les femmes.
- Inciter les gouvernements à respecter leur engagement international à l'égard des Objectifs du millénaire pour le développement.
- Interpeller les gouvernements afin qu'ils adoptent des politiques et des programmes contribuant à la baisse des taux de mortalité infantile, c'est-à-dire qui améliorent les conditions de vie de la population.
- Appeler les gouvernements à investir dans la formation de sages-femmes.
- Veiller à ce que le personnel de la santé ait accès à une formation de qualité en matière d'accompagnement, de soins prénataux et néonataux, ainsi que de pédiatrie.
- Instaurer des mécanismes de suivi permettant d'évaluer les politiques et les programmes mis en œuvre et d'en mesurer les retombées.
- Questionner le gouvernement sur le coût de revient des doses de vaccins et de suppléments vitaminés et l'inciter à prendre des moyens conduisant à la réalisation d'économies d'échelle.
- Inciter le gouvernement à négocier des accords bilatéraux ou multilatéraux pour obtenir les meilleurs coûts de production des vaccins.
- Sensibiliser les gouvernements aux déterminants sociaux de la santé.
- S'assurer que les gouvernements garantissent une couverture vaccinale complète, notamment contre la rougeole, la méningite et le tétanos, en plus d'une distribution des suppléments de vitamine A à plus grande échelle.
- Sensibiliser les gouvernements sur l'importance des programmes de promotion de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois, suivi de l'allaitement en complément d'une nutrition appropriée pour les enfants de six mois à deux ans.
- S'assurer que les gouvernements fournissent une nutrition adéquate aux enfants de familles pauvres, en dépit de la hausse des prix des denrées alimentaires.

1.4.3 Sur le plan de la représentation de la population et de la prise en considération des questions d'intérêt public

Les parlementaires de la COPA pourraient :

- Énoncer localement et publiquement les progrès et retards constatés en matière de mortalité infantile.
- Participer à diverses campagnes de sensibilisation sur cet enjeu.
- Faire connaître auprès des parlementaires d'autres États les meilleurs programmes et pratiques instaurés localement.
- Susciter la collecte de données et la conduite de recherches sur le sujet aux niveaux local et national afin d'améliorer l'efficacité des initiatives mises en œuvre.
- S'enquérir de l'existence et de la qualité des services de santé dans les régions rurales.

- Participer à la consolidation des systèmes et réseaux de santé locaux.
- S'assurer de la mise sur pied de traitements efficaces contre des infections comme la pneumonie, la diarrhée, le paludisme et autres maladies infectieuses, et la prévention de ces dernières, notamment par la distribution de moustiquaires traitées à l'insecticide, de médicaments et de sels hydratants.
- Participer à des campagnes d'éducation et de prévention, notamment sur le lavage des mains, l'amélioration de la disponibilité de l'eau et de l'accès aux équipements de traitement de l'eau potable.



L'AUGMENTATION
DES TAUX DE
TITULAIRES
DE DIPLOME D'ÉTUDES
SECONDAIRES
CHEZ LES 25 ANS
ET PLUS

2. L'AUGMENTATION DES TAUX DE TITULAIRES DE DIPLÔMES D'ÉTUDES SECONDAIRES CHEZ LES 25 ANS ET PLUS

2.1 Objectif

- Que les parlementaires des Amériques se mobilisent afin de contribuer à augmenter de 15 %, d'ici 2020, la population âgée de 25 ans et plus diplômée du secondaire dans leur État respectif, par rapport à l'an 2005.

2.2 Énoncé du problème

Au cours des deux dernières décennies, l'intérêt de la communauté internationale à l'égard de l'éducation secondaire s'est accru. Selon la Banque mondiale, ce niveau scolaire est « l'autoroute » entre l'école primaire, l'éducation tertiaire et le marché du travail²⁷. En plus de donner une formation générale susceptible d'améliorer la qualité de vie des jeunes par l'acquisition de connaissances, le secondaire forme des travailleurs et des citoyens capables de contribuer efficacement à la vie collective. Une société comptant sur un haut niveau de diplômés brisera progressivement le cycle de la pauvreté et verra son économie s'améliorer de manière substantielle à mesure que de nouvelles cohortes franchiront les portes des établissements d'enseignement. En outre, il va de soi que plus le nombre de diplômés du secondaire est élevé, plus la fréquentation des universités risque d'augmenter, stimulant ainsi la recherche et l'innovation et, par extension, la compétitivité d'un État à l'échelle mondiale.

Depuis quelques décennies, l'accès à l'éducation et la réussite des études secondaires font partie des champs d'intérêt majeurs de la communauté internationale. En 1990, les délégués de 155 États du monde, ainsi que les représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, se sont réunis à Jomtien, en Thaïlande, afin d'adopter la « Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous ». Parmi les grands objectifs à atteindre pour l'an 2000 on trouve l'accès universel à l'éducation, l'équité, les résultats d'apprentissage, l'augmentation des moyens dévolus à l'éducation de base, l'amélioration de l'environnement d'apprentissage et le renforcement des partenariats. Cependant, de l'aveu même de l'UNESCO, les grands objectifs de Jomtien n'ont pas été atteints pour l'échéance fixée²⁸.

Dix ans plus tard, 1 100 délégués se sont donné rendez-vous à Dakar pour discuter, une fois de plus, d'éducation, lors du Forum mondial pour l'éducation en 2000. Les engagements de 1990 ont été renouvelés et un cadre d'action comprenant un volet mondial et des volets régionaux a été adopté.

²⁷ THE WORLD BANK, *Expanding opportunities and building competencies for young people, A new agenda for secondary education*, 2005, The international bank for reconstruction and development/The World Bank, Washington, p. xii.

²⁸ UNESCO, *Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, Jomtien, 1990*, 2010, [en ligne], <http://www.unesco.org/fr/efa-international-coordination/the-efa-movement/jomtien-1990/> (Consulté le 27 janvier 2010).

Dans le contexte des volets régionaux du Forum mondial, les États de l'Amérique latine et des Caraïbes ont tenu une réunion régionale à Saint-Domingue lors de laquelle ils se sont fixés des objectifs s'articulant « autour de la reconnaissance du droit universel de chacun à une éducation de base de grande qualité dès la naissance »²⁹. D'importantes percées ont été réalisées depuis 1990, notamment pour ce qui est des taux d'inscription à l'école primaire. On observe aussi des progrès quant au nombre d'années de scolarisation obligatoire et au taux de scolarisation au primaire. Enfin, on constate des avancées dans l'équité entre les filles et les garçons au secondaire. En fait, la très grande majorité des États enregistre des taux nets de scolarisation³⁰ au primaire d'au-delà de 90 %³¹. De plus, en ce qui concerne l'accès à l'école secondaire pour les filles, il semble que l'équité ne soit pas un problème comme le révèle le document de travail préparé en vue de la réunion des ministres de l'Éducation des États ibéro-américains tenue au Salvador en mai 2008.

Lors de cette conférence, les ministres se sont entendus pour que, d'ici 2021, tous les jeunes puissent étudier pendant au moins 12 ans, ce qui est considéré comme étant la meilleure stratégie afin d'assurer le progrès de la région, la cohésion sociale et la réduction des iniquités³². On vise donc à rendre l'éducation secondaire universelle et à faire en sorte que, d'ici là, entre 60 et 90 % des élèves terminent leur secondaire³³.

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) met à jour régulièrement une statistique sur la proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire dans la population. Cette statistique a l'avantage de dresser un portrait plus précis du taux d'éducation de la population adulte en tenant compte des personnes pouvant avoir pris une pause durant leurs études ou, tout simplement, ayant eu un parcours atypique. Elle permet donc de voir poindre des tendances sur plusieurs années. L'OCDE ne compile que les données sur ses membres et les États partenaires. Ainsi, pour la région qui nous concerne, le tableau suivant présente les résultats des années 1997 et 2007 pour le Canada, les États-Unis, le Mexique, le Brésil et le Chili.

²⁹ FORUM MONDIAL SUR L'ÉDUCATION, *Cadre d'action de Dakar, L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*, 2000, p. 35 [en ligne], <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121147f.pdf> (Consulté le 27 janvier 2010).

³⁰ On définit le taux net de scolarisation par l'effectif des inscrits du groupe ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau d'éducation exprimé en pourcentage de la population correspondante. D'autre part, le taux brut de scolarisation se rapporte au nombre total des inscriptions dans un niveau particulier d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO, *Indicateurs de l'éducation, Directives techniques*, UNESCO, 58 p., 2009, [en ligne], http://www.uis.unesco.org/template/pdf/EducGeneral/Indicator_Technical_guidelines_FR.pdf (Consulté le 28 janvier 2010).

³¹ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Division Statistique des Nations Unies, *Indicateurs des Objectifs du millénaire pour le développement*, 2009, [en ligne], <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx> (Consulté le 27 janvier 2010).

³² ORGANIZACIÓN DE ESTADOS IBEROAMERICANOS, *Metas educativas 2021, La educación que queremos para la generación de los Bicentenarios*, Documento para debate, primera versión, XVIII Conferencia Iberoamericana de Educación, El Salvador, pp. 107-108, 19 de Mayo de 2008, [en ligne], <http://www.oei.es/metas2021/todo.pdf> (Consulté le 27 janvier 2010).

³³ *Ibid.*, p. 99.

Tableau 4 : Niveau d'éducation des États membres de l'OCDE ainsi que des États partenaires

États	Proportion de la population âgée de 25 à 64 ans titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire (%) ³⁴	
	1997 ³⁵	2007 ³⁶
Brasil	nd	37
Canada	77	87
Chile	nd	50 ³⁷
México	28	33
United States	86	88

De son côté, le Sistema de información de tendencias educativas en América latina (SITEAL)³⁸ compile les données pour toute la population âgée de 25 ans et plus. Ainsi, les chiffres présentés en annexe 2 comprennent également la tranche de population âgée de 65 ans et plus. Le fait d'avoir séparé ces données en deux groupes d'âge donne une meilleure idée de la progression du taux de diplomation à travers les générations. Dans son rapport 2006, le SITEAL évalue que 28 % de la population de 25 ans et plus de l'ensemble des États qu'il couvre³⁹ est titulaire d'au moins un diplôme secondaire⁴⁰.

Enfin, en ce qui a trait au taux brut de scolarisation, on remarque une progression pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En effet, celui-ci est passé de 62 % en 1999, à 73 % en 2007⁴¹.

³⁴ À l'échelle internationale, la Classification internationale Type de l'Éducation (CITE) est employée afin de mesurer les différents programmes éducatifs et ainsi, pouvoir procéder à certaines comparaisons internationales. Dans ce document, nous considérerons qu'un secondaire terminé est équivalent à un niveau CITE 3 terminé, c'est-à-dire, selon l'UNESCO, le deuxième cycle du secondaire.

³⁵ OCDE, *Regards sur l'éducation 2009 : Les indicateurs de l'OCDE*, pp. 42-43, 2009, [en ligne], <http://www.oecd.org/dataoecd/41/26/43636350.pdf> (Consulté le 27 janvier 2010).

³⁶ *Ibid.* p. 40.

³⁷ Année de référence : 2004.

³⁸ Le SITEAL est un programme conjoint de l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ) de l'UNESCO (bureau régional de Buenos Aires) et de l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture. Son objectif est d'effectuer un suivi du panorama éducatif de l'Amérique latine à la lumière des transformations économiques et sociales qui ont cours dans la région.

³⁹ Les pays étudiés dans ce rapport sont l'Uruguay, l'Argentine, Cuba, le Costa Rica, le Chili, la Colombie, le Venezuela, le Panama, le Paraguay, l'Équateur, le Mexique, le Brésil, le Pérou, la République dominicaine, la Bolivie, le Honduras, le Salvador, le Nicaragua, le Guatemala et Haïti.

⁴⁰ SITEAL, *Informe sobre tendencias sociales y educativas en América Latina 2006*, p. 45, 2006, [en ligne], <http://www.siteal.iipe-oei.org/informetendencias/downloads/CAPITULO%20II.pdf> (Consulté le 28 janvier 2010).

⁴¹ INSTITUT STATISTIQUE DE L'UNESCO, *Tableau 20D : Moyenne régionale des taux bruts de scolarisation de l'enseignement préprimaire à supérieur (CITE 0-6)*, UNESCO, 2010, [en ligne], <http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=194> (Consulté le 28 janvier 2010).

2.3 Principaux enjeux

2.3.1 Enjeux systémiques et organisationnels

2.3.1.1 Persévérance scolaire

Avant toute chose, il est nécessaire de s'assurer de maintenir les jeunes dans les établissements d'enseignement. Il appert que ce défi subsiste dans tous les États des Amériques. Plusieurs États ont déjà entamé leur lutte contre l'abandon scolaire. Il serait nécessaire d'étudier les différentes voies qu'ils ont empruntées. Déjà, la COPA s'est penchée sur cette question au cours de sa IX^e Assemblée générale tenue à Salta, en Argentine, en 2009. À cette occasion, elle a d'ailleurs adopté une recommandation sur le sujet. Cette recommandation⁴², qui fait suite aux travaux de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie, exhorte les parlementaires à veiller à ce que les budgets nécessaires soient alloués pour :

- Permettre une meilleure accessibilité à une éducation de qualité.
- Lutter plus efficacement contre l'abandon scolaire.
- Mettre en place des programmes visant les populations plus à risque.
- Assurer la formation adéquate du personnel enseignant.
- Assurer le développement de nouvelles technologies.

2.3.1.2 La formation des enseignants

La formation des enseignants est un autre facteur à prendre en considération lorsque vient le temps d'étudier la situation de l'éducation secondaire dans divers États. Règle générale, un professionnel bien formé saura adapter son enseignement au groupe de jeunes auquel il s'adresse et sera en mesure de déceler les besoins et difficultés de certains élèves plus susceptibles d'abandonner l'école. Le tableau ci-dessous présente le taux d'enseignants du secondaire qui ont reçu une formation adéquate, selon les États qui participent aux collectes de données de l'UNESCO.

⁴² CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES, *Recommandation sur la lutte à l'abandon scolaire*, 2009, [en ligne], <http://www.copa.qc.ca/fra/assemblee/2009/Index.html> (Consulté le 28 janvier 2010).

Tableau 5 : Taux d'enseignants au secondaire ayant reçu une formation (%)⁴³

État	Enseignants formés (%)
Bahamas	86
Barbados	57
Belize	37
Canada	nd
Costa Rica	85
Cuba	100
Dominica	41
Ecuador	71
El Salvador	88
Grenada	35
Guyana	55
Nicaragua	60
Panamá	91
República Dominicana	85
Saint Lucia	57
Saint Kitts and Nevis	40
Saint Vincent and the Grenadines	55
United States of America	nd
Venezuela	83

Les enseignants constituent la pierre angulaire de la réussite des jeunes au secondaire. Trop souvent, les enseignants sont laissés à eux-mêmes et se retrouvent dépourvus des ressources nécessaires pour accomplir leur travail avec qualité. Bien des États doivent composer avec un corps enseignant dont une grande partie ne jouit pas de la formation adéquate pour l'enseignement secondaire. Collectivement, il est nécessaire de reconnaître la valeur sociale et professionnelle des enseignants des Amériques afin qu'ils soient bien préparés pour exercer leur profession dans les meilleures conditions possible, particulièrement en matière de rémunération, de conditions de travail et de possibilités de formation pour l'amélioration constante des compétences professionnelles du corps professoral⁴⁴.

2.3.1.3 L'investissement public en éducation

En 2000, les États d'Amérique latine et des Caraïbes se sont engagés à augmenter progressivement leurs investissements dans le secteur de l'éducation jusqu'à ce qu'ils atteignent au moins 6 % du produit intérieur brut⁴⁵.

Dans le tableau suivant, il est possible d'observer qu'au cours des dernières années, certains États ont atteint, voire dépassé, ce seuil.

⁴³ INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO, *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009, Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, UNESCO, pp. 117-119, 2009, [en ligne], http://www.uis.unesco.org/template/pdf/ged/2009/GED_2009_FR.pdf (Consulté le 27 janvier 2010).

⁴⁴ FORUM MONDIAL SUR L'ÉDUCATION, *op. cit.*, p. 39.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 40.

Tableau 6 : Investissement public en éducation (% du PIB)

États	Investissement public en éducation (% du PIB)	Année (dernière année disponible)
Barbados	6,7%	2008
Bolivia	6,3 %	2006
Cuba	13,3 %	2007
Guyana	6,1 %	2007
Saint Kitts and Nevis	9,9%	2005
Saint Lucia	6,3 %	2008
Saint Vincent and the Grenadines	7 %	2007

Cependant, encore en 2008, plusieurs États n'avaient pas atteint cet objectif⁴⁶. L'annexe 3 présente les proportions d'investissement en éducation en relation avec le produit intérieur brut des États.

2.3.2 Enjeux socio-économiques

2.3.2.1 Les jeunes en milieux défavorisés

Malheureusement, les jeunes les plus susceptibles de ne jamais obtenir de diplôme d'études secondaires sont ceux provenant des milieux les moins favorisés. Il en est ainsi pour l'ensemble des États des Amériques. Voici le constat fait en Amérique latine : « [...] La proportion des élèves qui complètent leur éducation secondaire est cinq fois plus élevée chez les élèves issus du quintile de la population dont les revenus familiaux sont les plus élevés. Alors que 23 % des élèves du quintile le plus riche terminent leur éducation supérieure, seulement 1 % des plus pauvres y parviennent. »⁴⁷ Au Québec, on observe que 35 % des élèves fréquentant des écoles situées dans des milieux défavorisés partent avant l'obtention de leur diplôme ou d'une quelconque qualification. Dans les autres milieux, le taux d'abandon s'élève à 20 %⁴⁸.

Parmi les jeunes défavorisés, figurent notamment ceux issus de familles d'immigrants. Une série de facteurs, dont ceux d'ordre économique, poussent certaines populations à se déplacer dans d'autres États en quête d'un travail ou d'une vie meilleure. Les flux migratoires sont constants dans les Amériques et créent de nouvelles dynamiques au sein de la terre d'accueil. Ainsi, les immigrants s'y retrouvent parfois marginalisés et plus défavorisés que le reste de la population. Les jeunes de ces familles demeurent alors parmi les populations vulnérables et plus susceptibles de ne jamais obtenir de diplôme d'études secondaires.

⁴⁶ INSTITUT STATISTIQUE DE L'UNESCO, *Tableau 19 : Indicateurs des dépenses en éducation par niveau de la CITE*, UNESCO, 2010, [en ligne], <http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/tableView.aspx> (Consulté le 30 mars 2010).

⁴⁷ ORGANIZACIÓN DE ESTADOS IBEROAMERICANOS, *Metas educativas 2021, La educación que queremos para la generación de los Bicentenarios*, Documento para debate, primera versión, XVIII Conferencia Iberoamericana de Educación, El Salvador, p. 71 19 de Mayo de 2008. [en ligne], <http://www.oei.es/metas2021/todo.pdf>, (Consulté le 27 janvier 2010, traduction libre).

⁴⁸ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *L'école, j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire*, p. 6 2009, [en ligne], http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/EPEPS/Formation_jeunes/LEcoleJyTiens_TousEnsemblePourLaReussiteScolaire.pdf (Consulté le 19 février 2010).

2.3.2.2 Les régions rurales

Les statistiques démontrent que les taux de scolarisation sont plus bas dans les régions rurales de l'Amérique latine et dans les Caraïbes que dans les régions urbaines. En certains endroits, on trouve jusqu'à 25 % moins d'adolescents scolarisés en zones rurales qu'en zones urbaines⁴⁹. Dans les Amériques, seuls les États-Unis font exception à la règle avec un taux d'abandon de 11 % en milieu rural et de 13 % en régions métropolitaines pour l'année 2004-2005⁵⁰.

Le tableau suivant présente les taux nets de scolarisation au secondaire pour les États étudiés par le SITEAL, selon que l'on est en zone urbaine ou rurale. L'équité dans l'accès et l'atteinte de taux de scolarisation équivalents entre les villes et les régions rurales constituent donc un enjeu majeur pour parvenir à l'objectif d'augmenter les taux de diplômés du secondaire.

Tableau 7 : Taux nets de scolarisation secondaire en zones urbaines et rurales (données colligées en 2008)⁵¹

Pays	Zone urbaine (%)	Zone rurale (%)
Brasil	79,9	67,8
Costa Rica	70,0	56,1
Ecuador	79,7	57,3
El Salvador	65,2	42,7
México	75,1	60,1
Panamá	83,1	61,0
Paraguay	71,8	48,4
República Dominicana	57,0	46,8
Uruguay	72,1	58,9

2.3.2.3 Les populations afrodescendantes et autochtones

Dans les Amériques, le poids historique sur les populations autochtones et afrodescendantes est encore palpable de nos jours, un poids qui s'observe, entre autres, dans leur statut social et économique. Ainsi, lorsqu'il est question de l'équité dans l'accès à l'éducation, la ruralité n'est pas le seul facteur. En effet, un groupe particulièrement vulnérable est celui formé des adolescents à l'ascendance afro-américaine ou autochtone, qui sont plus susceptibles de ne pas terminer leurs études secondaires.

D'ailleurs, le SITEAL souligne que dans certaines régions, le taux d'abandon scolaire des adolescents issus des minorités afrodescendantes ou autochtones frôle les 25 % de plus que celui de la population majoritaire.

⁴⁹ SITEAL, *La escuela y los adolescentes, Informe sobre tendencias sociales y educativas en América Latine, 2008*, pp. 66-69, 2008, [en ligne], <http://www.siteal.iipe-oei.org/informetendencias/downloads/2008/AnexoEstadistico.pdf> (Consulté le 27 janvier 2010).

⁵⁰ COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Rapport préliminaire sur l'abandon scolaire dans les Amériques*, Confédération parlementaire des Amériques, p. 5, 2009.

⁵¹ SITEAL, *Base de données*, 2010, [en ligne], <http://www.siteal.iipe-oei.org/basededatos/basededatos1.asp> (Consulté le 28 janvier 2010).

Les informations disponibles pour certains États des Amériques indiquent que les systèmes d'éducation éprouvent de grandes difficultés à garder ces jeunes en classe. En effet, la probabilité pour ces adolescents de rester à l'écart du réseau scolaire est considérablement supérieure à celle du reste de la population adolescente, un écart qui s'accroît avec l'âge⁵². Au Canada, le taux de diplomation des jeunes Autochtones est de 10 % inférieur à celui du reste de la population⁵³. Aux États-Unis, 21 % des jeunes afrodescendants âgés de 16 à 24 ans ne disposaient pas de diplôme d'études secondaires et n'étaient pas en voie de l'obtenir en 2007. Chez la population blanche, cette proportion était de 12,2 %. Les jeunes d'origine latino-américaine vivant aux États-Unis doivent également faire l'objet d'une attention accrue. En effet, 27,5 % d'entre eux n'avaient pas de diplôme en 2007⁵⁴.

2.3.2.4 Le climat éducatif à la maison

Ce qu'il est convenu d'appeler le « climat éducatif à la maison » est une variable qui peut avoir un impact majeur sur les jeunes. On remarque que les familles où les parents ont reçu davantage d'éducation (12 années et plus de scolarité) sont plus susceptibles d'avoir des enfants qui termineront leur parcours éducatif. Dans presque tous les États, les taux de diplomation au secondaire pour ces tranches de population dépassent les 90 %. À l'autre extrémité du spectre, les enfants provenant de foyers dont les parents ont moins de six années de scolarité ne terminent leur secondaire que dans une proportion de 8,7 %⁵⁵.

2.4 Les axes d'intervention et les pistes d'action pour les parlementaires

Les axes d'intervention et les pistes d'action, à l'instar des enjeux, sont fort nombreux pour améliorer les taux de scolarisation des populations. On assiste, depuis quelques années, à une reconnaissance de l'importance de l'éducation secondaire pour le développement. Par exemple, lors des rencontres de Saint-Domingue et du Salvador, les gouvernements latino-américains ont confirmé un intérêt marqué pour l'édification d'un réseau d'éducation secondaire accessible et fructueux.

⁵² SITEAL, *La escuela y los adolescentes, Informe sobre tendencias sociales y educativas en America Latine*, 2008, pp. 66-69, 2008, [en ligne], <http://www.siteal.iipe-oei.org/informetendencias/downloads/2008/AnexoEstadistico.pdf> (Consulté le 27 janvier 2010, traduction libre).

⁵³ MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA, *L'éducation*, Gouvernement du Canada, octobre 2006, [en ligne], <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/mr/is/aedu-fra.asp> (Consulté le 19 février 2010).

⁵⁴ CENTER FOR LABOR MARKET STUDIES, *Left Behind: The Nation's Dropout Crisis*, 2009, p.8, [en ligne], http://www.clms.neu.edu/publication/documents/CLMS_2009_Dropout_Report.pdf (Consulté le 16 avril 2010).

⁵⁵ Camilla CROSO, *Universalizar el acceso y completar la educación secundaria. Entre la meta social y la realidad latinoamericana*, SITEAL, p. 3, 2010, [en ligne], http://www.siteal.iipe-oei.org/modulos/DebatesV1/upload//deb_123/art_89/SITEAL090302b.pdf (Consulté le 29 janvier 2010).

Les parlementaires sont appelés à contribuer à l'atteinte de cet objectif, car ceux-ci sont des partenaires importants pour cibler, dans leur région respective, les défis relatifs à l'éducation secondaire et pour vérifier si les quelques constats recensés dans ce document sont corroborés par la réalité sur le terrain. Voici quelques exemples des actions et des axes d'intervention que peuvent choisir les parlementaires. Cette liste est appelée à être complétée et bonifiée par les parlementaires membres de la COPA.

2.4.1 Sur le plan de l'action législative

Les parlementaires de la COPA pourraient :

- Instaurer des lois obligeant les jeunes à fréquenter l'école jusqu'à un âge minimal et veiller à ce que ces lois soient appliquées.
- Légiférer pour limiter le nombre d'heures travaillées par les élèves n'ayant pas atteint l'âge minimal de fréquentation scolaire obligatoire.
- Instaurer des mesures législatives encourageant la réussite scolaire des élèves et s'assurer de leur mise en œuvre adéquate.
- Dans toutes ces mesures, s'assurer que les jeunes les plus vulnérables soient considérés et que les familles dont les parents ont un niveau de scolarité peu élevé soient ciblées.

2.4.2 Sur le plan du contrôle du gouvernement

Les parlementaires de la COPA pourraient :

- Voir à ce que les jeunes éprouvant des difficultés d'apprentissage puissent avoir accès à d'autres programmes de formation plus spécialisés, professionnels ou techniques.
- S'assurer que l'État dispose d'un plan de lutte à l'abandon scolaire, de programmes de réinsertion scolaire et/ou d'un plan d'action visant à augmenter les taux de fréquentation.
- S'assurer que leur État respecte ses engagements internationaux en matière d'éducation.
- Vérifier s'il existe des mécanismes de supervision, d'évaluation des programmes instaurés et d'amélioration de la gouvernance des réseaux éducatifs.
- Veiller à ce que les écoles de leur territoire disposent du matériel pédagogique, informatique et technologique adéquat.
- Veiller à ce que la part de financement public consacrée à l'éducation dans leur État soit suffisante.
- Veiller à ce que le personnel enseignant ait accès à une formation de qualité.
- Voir à ce que le nombre d'enseignants soit augmenté tout en leur offrant une rémunération et des conditions d'emploi avantageuses.

2.4.3 Sur le plan de la représentation de la population et de la prise en considération des questions d'intérêt public

Les parlementaires de la COPA pourraient :

- S'informer de la situation réelle, sur leur territoire, en matière de fréquentation et de réussite des études secondaires.
- Soulever l'importance d'un processus d'évaluation des réseaux d'éducation secondaire.
- S'informer de la situation des enseignants dans leur État et de la manière dont le gouvernement intervient afin d'apporter les correctifs jugés nécessaires sur les plans de leur formation, de leur rémunération et de leurs conditions d'emploi.
- S'assurer que les jeunes décrocheurs puissent avoir accès à des occasions de réintégrer le réseau éducatif.



VERS L'ÉLIMINATION
DE L'ÉCART SALARIAL
ENTRE LES HOMMES
ET LES FEMMES

3. VERS L'ÉLIMINATION DE L'ÉCART SALARIAL ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

3.1 Objectif

- Que les parlementaires des Amériques se mobilisent afin de contribuer à réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes dans leur État respectif par :
 - a) l'adoption et la mise en œuvre de lois sur l'égalité salariale ;
 - b) l'instauration et le contrôle du respect des salaires minimaux.

3.2 Énoncé du problème

Le développement des collectivités commence par la participation active de tous les membres de la société dans les activités économiques d'un État, et ce, sans discrimination. Les femmes occupent un rôle grandissant et essentiel aux dynamiques du marché du travail, contribuant ainsi à l'essor économique de leur État. Depuis l'intégration des femmes au marché du travail, leurs revenus ont progressivement augmenté. Cependant, elles continuent d'être victimes de discrimination et d'obtenir un salaire moyen inférieur à celui des hommes.

La place des femmes au sein du marché du travail et leur rémunération ne sont pas des enjeux récents. Dès les années 50, différentes conventions internationales faisaient notamment état de justice salariale entre les hommes et les femmes. C'est le cas de la Convention sur l'égalité de la rémunération (C100), adoptée en 1951, par la Conférence générale de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ont alors suivi une série de rencontres et d'accords internationaux visant à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe dans le monde du travail dont la Convention concernant la discrimination (emploi et profession)-C111, qui a été adoptée en 1958. Puis, en 1979, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU : cet accord réitère le « droit à l'égalité de rémunération, y compris de prestation, à l'égalité de traitement pour un travail d'égale valeur aussi bien qu'à l'égalité de traitement en ce qui concerne l'évaluation de la qualité du travail »⁵⁶.

Près de 20 ans plus tard, l'engagement des différentes nations en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes a été réitéré lors de l'adoption, par consensus, de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing, en septembre 1995. L'article 165 de la déclaration signée par 189 États exhorte les États à « adopter et appliquer des lois consacrant le principe de la rémunération égale des femmes et des hommes pour un travail égal ou de valeur égale »⁵⁷. De manière régulière, les différentes organisations internationales rendent compte des progrès accomplis en vertu de la Déclaration de Beijing. En prévision du 15^e anniversaire de la

⁵⁶ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, New York, 1979, [en ligne], <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm> (Consulté le 15 février 2010).

⁵⁷ QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES, *Déclaration de Beijing*, septembre 1995, Beijing, p. 73, [en ligne], <http://www.eclac.cl/mujer/noticias/paginas/8/36338/BDPfAF.pdf> (Consulté le 16 février 2010).

Déclaration, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a dressé le bilan pour cette région. Ses principales conclusions sont les suivantes⁵⁸ :

- Davantage de femmes vivant dans les zones urbaines disposent de revenus qui leur sont propres.
- L'écart salarial entre les hommes et les femmes (qui dépasse les 30 % dans plusieurs États) signifie que les femmes gagnent moins cher que les hommes, même si elles effectuent les mêmes tâches et possèdent une formation similaire⁵⁹.

L'écart salarial se définit comme étant « la différence entre les salaires moyens des hommes et les salaires moyens des femmes »⁶⁰. Il existe deux principes qui sous-tendent la réduction des écarts salariaux. Le principe de **l'égalité salariale** signifie que pour un travail identique, deux personnes de sexe différent, dotées de compétences et d'une expérience équivalentes, devraient recevoir la même rémunération. Quant au principe de **l'équité salariale**, il signifie qu'il y a une rémunération égale pour un travail de valeur équivalente. Bien que **l'équité salariale** soit incluse dans la plupart des accords internationaux, certains États peinent toujours à faire appliquer le principe de **l'égalité salariale**. L'utilisation de l'indicateur de l'écart salarial a pour avantage de dresser un portrait d'ensemble de la situation des femmes dans le marché de l'emploi. En outre, cet indicateur englobe, en plus des mesures d'équité et d'égalité salariales, plusieurs facteurs socio-économiques relatifs à la condition féminine qu'il est nécessaire de considérer.

À l'échelle mondiale, l'écart salarial entre les femmes et les hommes est évalué à environ 17 %⁶¹. Le tableau suivant donne une idée des écarts constatés dans les Amériques.

⁵⁸ ECONOMIC COMMISSION FOR LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN, DIVISION FOR GENDER AFFAIRS, *Review of the implementation of the Beijing declaration and platform for action and the outcome of the twenty-third special session of the General Assembly in latin American and Caribbean countries*, 2009, p. 12-13, [en ligne], <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing15/docs/ECLACBeijing15.pdf?OpenAgent&DS=ECE/AC.28/2009/3&Lang=E> (Consulté le 16 février 2010).

⁵⁹ Le CEPAL fait par contre remarquer que certains pays ont adopté des lois visant à éliminer ce type de discrimination. C'est le cas, entre autres, du Chili et de Cuba.

⁶⁰ BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF, *L'initiative de réduction de l'écart salarial*, Gouvernement du Nouveau-Brunswick, [en ligne], <http://www.gnb.ca/0012/Womens-Issues/wg-es/faq-f.asp#faq1>, (Consulté le 18 février 2010). Il est à noter que certains États ou organismes utiliseront le salaire médian plutôt que le salaire moyen pour calculer les écarts salariaux.

⁶¹ INTERNATIONAL TRADE UNION CONFEDERATION, « The Global Gender Pay Gap », *ITUC Report*, Février 2008, Bruxelles, p. 7. [en ligne], <http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/gap-1.pdf>, (Consulté le 16 février 2010).

Tableau 8 : Écarts salariaux entre les femmes et les hommes⁶²

Pays	Année	Écart salarial en faveur des hommes (%)
Brasil	2004	17,7
Canada	2006	27,5
Colombia	2006	21,5
Costa Rica ⁶³	2006	-2,2
El Salvador	2004	19,0
México	2006	15,5
Panamá	2006	3,8
Paraguay	2003	31,3
United States	2007	22,4

Cependant, l'Organisation internationale du travail (OIT) met en garde contre la tentation de faire des comparaisons entre les États, même si le retard salarial qu'accusent les femmes est indéniable puisque, selon cet organisme :

*il est très difficile de comparer les disparités salariales entre les pays car, très souvent, des statistiques précises sont insuffisantes ou ne s'appliquent spécifiquement qu'au pays concerné. On ne peut donc donner aucune conclusion définitive quant à l'ampleur des écarts de salaire entre hommes et femmes. Mais il existe néanmoins, au niveau national, suffisamment de données attestant de la persistance des disparités salariales.*⁶⁴

Pour sa part, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a publié des données sur l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Ces données portent sur les salariées urbaines âgées de 20 à 49 ans qui travaillent au moins 35 heures par semaine. Leur revenu est comparé à celui des hommes répondant aux mêmes caractéristiques. L'annexe 4 de ce document présente les résultats de cette recherche. On y remarque que certains États sont en régression, alors que d'autres progressent ou stagnent. Ceci démontre que rien n'est acquis dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de salaire.

En ce qui concerne l'Amérique du Nord, le Congrès du travail du Canada (CTC) a révélé qu'en 2005, les femmes canadiennes travaillant à temps plein tout au cours de l'année gagnaient, en moyenne, 39 200 \$. De leur côté, les hommes percevaient une moyenne de 55 700 \$. L'écart est donc de 29,5 %. Il s'agit d'un recul par rapport au milieu des années 1990, alors que les femmes gagnaient 72 % du salaire des hommes (un écart de 28 %). De même, les femmes ayant reçu une éducation universitaire empochaient 68 % du salaire des hommes en 2005,

⁶² *Ibid*, p. 21.

⁶³ Selon la Confédération, l'écart négatif attribué au Costa Rica serait dû à l'économie informelle ayant cours dans ce pays. Les revenus gagnés par les femmes dans ce contexte ne sont donc pas comptabilisés dans les statistiques officielles.

⁶⁴ ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes, mars 2009*, 2009, Genève, p. 20, [en ligne], http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-dgreports/-dcomm/documents/publication/wcms_105176.pdf (Consulté le 17 février 2010).

contre 75 % dix ans plus tôt. Toujours selon le CTC, l'écart salarial canadien est le cinquième plus important des États de l'OCDE⁶⁵.

Aux États-Unis, l'Institute for Women's Policy Research a calculé l'écart salarial annuel entre les hommes et les femmes à partir du salaire médian des travailleurs à temps plein. Ces statistiques révèlent que les femmes gagnent, en moyenne, 77,1 % du salaire des hommes. Sur une base hebdomadaire, l'écart se rétrécit à 79,9 %⁶⁶.

On peut donc constater que la discrimination professionnelle envers les femmes existe et que ces dernières occupent toujours des emplois précaires⁶⁷. Pour ajouter à ce poids économique, les femmes sont contraintes à concilier leurs activités professionnelles avec les tâches non rémunérées exigées par la famille et la collectivité. Une réduction des écarts salariaux devient une condition préalable à l'acquisition, pour elles, d'une autonomie financière nécessaire pour briser le cycle de la dépendance économique et pour leur donner une chance de se sortir de fléaux comme la pauvreté, l'exploitation ou la violence. L'amélioration de leurs conditions de vie ne fait que contribuer à ce qu'elles puissent devenir des citoyennes à part entière, et par la même occasion, participer pleinement à l'essor économique de leur État. L'adoption et l'application de lois sur l'égalité salariale et le salaire minimum constituent la première étape vers l'atteinte de cet objectif.

3.3 Principaux enjeux

Les enjeux touchant les femmes et leur place dans le marché de l'emploi sont très nombreux, et la question des salaires est aussi bien culturelle que conjoncturelle. Selon l'Organisation internationale du Travail, une série de facteurs :

explique en grande partie ces écarts salariaux, notamment la profession, l'âge, le niveau d'instruction, l'expérience professionnelle et l'ancienneté, la durée d'occupation de l'emploi, la formation, la ségrégation professionnelle, etc. D'autres facteurs – tels que les pratiques et réglementations relatives à la vie professionnelle et familiale, les services de garde d'enfants et d'autres droits sociaux – jouent un rôle important dans la

⁶⁵ CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA, *Women in the Workforce : Still a Long Way from Equality, Introduction and Summary*, 2008, [en ligne], <http://www.canadianlabour.ca/news-room/editorial/women-workforce-still-long-way-equality> (Consulté le 17 février 2010).

⁶⁶ INSTITUTE FOR WOMEN'S POLICY RESEARCH, *The Gender Wage Gap: 2008*, septembre 2009, [en ligne], <http://www.iwpr.org/pdf/C350.pdf>, (Consulté le 17 février 2010).

⁶⁷ Mary CORNISH, « Pour en finir avec les discriminations sexuelles sur le marché du travail : intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les lois et les institutions parlementaires », *Les femmes et le travail, Séminaire à l'intention des membres des instances parlementaires traitant de l'égalité des sexes et des commissions traitant des questions de l'emploi*, Genève, Organisation internationale du travail et Union interparlementaire, 6-8 décembre 2007, pp. 46-47 [en ligne], http://www.ipu.org/pdf/publications/womenwork_fr.pdf (Consulté le 15 février 2010).

*participation des femmes à la population active, dans leurs choix professionnels et dans les caractéristiques de l'emploi qui affectent les écarts salariaux entre les sexes*⁶⁸.

On trouvera ci-dessous certains enjeux sur lesquels les parlementaires pourraient se pencher.

3.3.1 Enjeux systémiques et organisationnels

3.3.1.1 Les limites imposées aux syndicats

Dans son rapport, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) signale que « les limites imposées aux syndicats du travail indépendants sont défavorables aux femmes »⁶⁹. Selon l'organisme, moins de 40 % de la main-d'œuvre à travers le monde est syndiquée, alors que seulement 19 % des femmes font partie d'un syndicat⁷⁰. Citant les cas de l'Australie, de l'Ouganda, du Honduras et de l'Espagne, l'UNIFEM fait valoir que les campagnes de sensibilisation des syndicats sont souvent axées sur les écarts salariaux, la protection des mères et les soins des enfants.

De son côté, la Confédération syndicale internationale affirme que la participation à un syndicat a des effets positifs sur les écarts salariaux entre les hommes et les femmes, puisque dans la majorité des États, l'écart de salaire est moins élevé chez les employés syndiqués que chez ceux qui ne le sont pas⁷¹. Profitant des leviers d'une organisation spécialisée dans les relations de travail, les femmes syndiquées obtiennent davantage de gains salariaux que lorsqu'elles agissent et négocient de manière isolée.

3.3.1.2 La participation des femmes dans l'économie informelle et la répartition des emplois

Entre 1990 et 2001, 69 % des nouveaux emplois créés en Amérique latine étaient des emplois informels, secteur où les femmes sont plus nombreuses⁷². L'économie informelle comprend les activités économiques de travailleurs « qui ne sont pas couverts – en vertu de la législation ou de la pratique – par des dispositions formelles »⁷³. Ainsi, les femmes « demeurent concentrées dans les secteurs 'invisibles' du travail informel, comme le travail domestique (...) autant d'emplois précaires caractérisés par une rémunération faible, irrégulière ou inexistante »⁷⁴.

⁶⁸ ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes*, mars 2009, 2009, Genève, p. 18, [en ligne], http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_105176.pdf (Consulté le 17 février 2010).

⁶⁹ UNIFEM, *Le progrès des femmes à travers le monde, Qui est responsable envers les femmes? Genre et redevabilité*, 2009, pp. 60-61, [en ligne], http://www.unifem.org/progress/2008/media/POWW08_Report_Full_Text_fr.pdf (Consulté le 17 février 2010).

⁷⁰ *Loc. cit.*

⁷¹ INTERNATIONAL TRADE UNION CONFEDERATION, *op. cit.*, p. 10.

⁷² ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, *Femmes, égalité entre les sexes et économie informelle : évaluation des recherches menées par l'OIT et proposition concernant la marche à suivre*, 2008 http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_097014.pdf (Consulté le 30 avril 2010).

⁷³ *Id.*, *Guide des ressources sur l'économie informelle*, 2008, [en ligne], <http://www.ilo.org/public/french/support/lib/resource/subject/informal.htm> (Consulté le 17 février 2010).

⁷⁴ ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, *op. cit.*

Les États ayant une forte économie informelle affichent habituellement de plus bas écarts salariaux, des statistiques qui ne reflètent pas la réalité. En plus de la rémunération faible du secteur informel, les femmes doivent composer avec des conditions de travail « souvent très mauvaises », en plus de ne bénéficier d'aucune protection sociale⁷⁵.

Selon certaines études de l'OIT, l'existence d'un salaire minimum aurait un effet positif sur les femmes travaillant dans l'économie informelle, puisque ce salaire sert souvent de référence pour les employeurs et les travailleurs, y compris ceux (et celles) travaillant dans ce secteur⁷⁶.

En plus de subir les effets de l'économie informelle, les professions à prédominance féminine entretiennent la persistance de l'écart salarial. Dans la région latino-américaine et des Caraïbes, la ségrégation occupationnelle des femmes, les confinant dans des emplois traditionnellement féminins comme le travail de bureau ou le travail domestique, est reconnue comme étant un élément contraignant de l'égalité dans le marché du travail⁷⁷. Par ailleurs, « dans le secteur informel comme dans le secteur formel de l'économie, les hommes se taillent la part du lion dans les emplois « productifs » et perçoivent des salaires plus élevés »⁷⁸. Cette situation influe invariablement sur les calculs d'écarts salariaux.

3.3.1.3 Le système économique mondial

Plusieurs recherches citent le système économique mondial comme facteur pouvant contribuer à augmenter l'écart salarial. Dans ses prévisions pour 2009, l'Organisation internationale du travail s'attendait à une année difficile pour les femmes en raison de la crise économique⁷⁹. De son côté, l'UNIFEM rappelle que :

*les pouvoirs publics font valoir que leur aptitude à protéger les droits des travailleurs et à jouer un rôle de supervision du marché se réduit du fait de l'accroissement des dimensions et de la puissance des entreprises. Ils notent également qu'ils sont liés par les termes des accords de libre-échange bilatéraux, régionaux et internationaux dont ils sont signataires*⁸⁰.

⁷⁵ Jon C. MESSENGER, « Évolution des modèles dans le monde du travail : femmes, hommes et conditions de travail », *Les femmes et le travail, Séminaire à l'intention des membres des instances parlementaires traitant de l'égalité des sexes et des commissions traitant des questions de l'emploi*, Genève, Organisation internationale du travail et Union interparlementaire, 6-8 décembre 2007, p. 33 [en ligne], http://www.ipu.org/pdf/publications/womenwork_fr.pdf (Consulté le 17 février 2010).

⁷⁶ *Ibid.*, p. 32.

⁷⁷ Claudia PIRAS, *Women at work, Challenges for Latin America*, Washington, Inter-American Development Bank, 2004, p. 13, [en ligne], <http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=802030> (Consulté le 17 février 2010).

⁷⁸ Mary CORNISH, *op. cit.*, p. 47.

⁷⁹ ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes, mars 2009*, 2009, Genève, p. 34, [en ligne], http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_105176.pdf (Consulté le 17 février 2010).

⁸⁰ UNIFEM, *Le progrès des femmes à travers le monde, Qui est responsable envers les femmes? Genre et redevabilité*, 2009, pp. 60-60, [en ligne], http://www.unifem.org/progress/2008/media/POWW08_Report_Full_Text_fr.pdf, (Consulté le 17 février 2010).

Selon cet organisme, pourtant, les efforts des États pour attirer les investissements étrangers ne sont pas « nécessairement en conflit avec la gestion des marchés à des fins sociales »⁸¹. Ainsi, il souligne que :

*toutefois, les coûts de la protection des droits du travail, la forte capacité des institutions de l'État que cela exige et la main-d'œuvre autonomisée qui en résulte sont parfois perçus comme des contraintes sur le capital. Ce point de vue est parfois présenté par les partisans de la mondialisation économique comme justifiant des mesures telles que les réductions des prestations de services publics et pour s'opposer aux revendications des travailleurs relatives aux normes minimales du travail*⁸².

Il y a plusieurs années que les organismes se préoccupant de la condition de la femme ont sonné l'alarme face au risque potentiel de l'effritement des acquis féminins causé par la mondialisation. Un affaiblissement de l'État résultant des forces du marché et du commerce international aurait plusieurs conséquences sur la situation des femmes. Parmi celles-ci, on trouve la perte d'emplois de qualité et le renvoi des femmes à « un tiers secteur largement féminin et moins rémunéré », le retour des responsabilités liées aux maladies et aux personnes âgées aux familles et une diminution des politiques universelles⁸³. Ces phénomènes sont susceptibles de contribuer à la création de disparités salariales et d'augmenter ainsi l'écart salarial entre les femmes et les hommes.

Ces inquiétudes légitimes ont été importantes dans les discussions menant à la création de la COPA. Les parlements, institutions clés de la démocratie représentative, se sont sentis directement visés par l'instauration des processus d'intégration économique régionaux qui, à long terme modifieraient le contexte régional et continental. La mondialisation a le potentiel de se dérouler dans le respect des droits. L'intégration continentale qui en découle permet à la fois le développement économique et social, un développement qui se déroule dans le respect de la sexospécificité intégrée aux politiques économiques et aux programmes. C'est pourquoi il importe que les parlementaires accordent une attention particulière à la manière dont se déroule la mondialisation, car ils jouent un rôle central dans l'obtention de bénéfices pour les populations et la protection de leurs droits.

3.3.2 Enjeux socio-économiques

3.3.2.1 Les préjugés

À travers le monde, les difficultés rencontrées par les femmes sur le marché de l'emploi trouvent vraisemblablement leurs racines dans de vieux paradigmes ancrés dans la conscience collective. Encore aujourd'hui, les femmes demeurent l'objet de préjugés : elles sont parfois perçues comme étant d'abord et avant tout des mères de famille, une catégorisation qui, souvent, sous-entend qu'elles sont moins

⁸¹ *Ibid.*, p. 59.

⁸² *Ibid.*, p. 60.

⁸³ Diane LAVALLÉE, *Communication de la présidente du Conseil du statut de la femme, Diane Lavallée, « Mondialisation : menace ou opportunité pour les femmes? »*, 3^e Colloque international des recherches féministes francophones, Université Toulouse II-Le Miral, 2002, p. 12.

productives ou même moins compétentes⁸⁴. De plus, le fait que les employeurs ainsi que les dirigeants politiques et de syndicats adhèrent à l'image de l'homme comme gagne-pain principal, malgré les réalités sur le terrain, contribue à ce que les femmes soient assignées à des emplois moins bien rémunérés et que les hommes reçoivent un salaire plus élevé⁸⁵. Un changement dans les attitudes et les idées préconçues est d'abord nécessaire pour voir l'écart salarial rétrécir au cours des prochaines années.

3.3.2.2 La conciliation travail-famille

Encore de nos jours, les femmes, en plus de devoir s'intégrer au marché du travail, ont plus de responsabilités familiales que les hommes. La conciliation travail-famille devient donc un enjeu-clé pour favoriser l'intégration des femmes sur le marché du travail et améliorer leurs conditions. En effet, « les femmes peuvent ne pas être en mesure de faire concurrence à leurs collègues masculins sur un pied d'égalité parce qu'elles ne peuvent pas investir autant de temps qu'eux au travail, du fait qu'elles restent toujours chargées de la majeure partie des travaux ménagers et des soins des enfants »⁸⁶. L'une des conséquences de cet état de fait est qu'elles se trouvent contraintes à travailler, en moyenne, moins d'heures rémunérées que ceux-ci⁸⁷.

Les employées doivent avoir accès à des mesures qui favorisent leur intégration à l'emploi, telles que les horaires flexibles et l'accès à des garderies. Selon plusieurs auteurs, les hommes devraient aussi prendre conscience de leurs responsabilités à la maison et au sein de leur famille, permettant ainsi un partage des tâches familiales. Les employeurs ont également un rôle à jouer et doivent être sensibilisés à cette situation : ils pourront alors contribuer à une intégration plus équitable des femmes dans le monde du travail et à l'autonomisation économique de ces dernières.

3.4 Les axes d'intervention et les pistes d'action pour les parlementaires

Les textes législatifs de tous les États des Amériques comprennent des dispositions interdisant la discrimination salariale sexiste. Toutefois, la majorité de ces lois demeure vague. En 2006, les femmes parlementaires des Amériques ont eu l'occasion d'étudier la progression de l'application de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF). Elles ont alors constaté que plusieurs États ont adopté des législations protégeant les femmes contre la discrimination ou incitant à une meilleure justice salariale. Au Panama, le principe de l'égalité de rémunération sans distinction de sexe est inscrit dans la Constitution. Le Canada a également adopté une série de mesures législatives en ce sens, dont la Loi canadienne sur les droits de la personne, ainsi que l'Ordonnance de 1986 sur la parité salariale. En Argentine, la main-d'œuvre féminine a droit à une rémunération égale pour un travail de valeur égale. En Équateur, ce

⁸⁴ Naila KABEER, « Gender, Labour Markets and Poverty : an overview », *Poverty in Focus, Gender Equality*, No 13, janvier 2008, pp. 3-4, [en ligne], <http://www.undp-povertycentre.org/pub/IPCPovertyInFocus13.pdf> (Consulté le 17 février 2010).

⁸⁵ *Loc. cit.*

⁸⁶ UNIFEM, *op. cit.*, p. 55.

⁸⁷ Mary CORNISH, « Pour en finir avec les discriminations sexuelles sur le marché du travail : intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les lois et les institutions parlementaires », *Les femmes et le travail, Séminaire à l'intention des membres des instances parlementaires traitant de l'égalité des sexes et des commissions traitant des questions de l'emploi*, Genève, Organisation internationale du travail et Union interparlementaire, 6-8 décembre 2007, pp. 46-47 [en ligne], http://www.ipu.org/pdf/publications/womenwork_fr.pdf (Consulté le 17 février 2010).

principe est inclus dans la Constitution du pays⁸⁸. Enfin, au Québec, une série de mesures législatives, dont la Loi sur l'équité salariale de 1996, ont été adoptées en vue d'en arriver à l'équité salariale entre les hommes et les femmes, tant dans le secteur public que dans le secteur privé⁸⁹.

Plusieurs pays des Amériques disposent, depuis plusieurs décennies, de lois établissant un salaire minimum. Par contre, leur application est inégale et la valeur du salaire minimum peut varier au gré des aléas économiques et politiques. Une étude menée en 2003 par l'Organisation internationale du travail a révélé que la mise en œuvre de ces lois dans certains pays latino-américains (Argentine, Brésil, Chili, Colombie et Mexique) indique qu'elles ont un succès variant de modéré à modérément élevé⁹⁰. Pourtant, l'introduction et le respect d'un salaire minimum est un facteur pouvant aider à réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes. En effet, ce salaire de base constitue une unité de mesure utilisée couramment, tant pour négocier des conventions collectives que pour servir de seuil minimal de rémunération équitable⁹¹.

Outre ces deux types d'initiatives majeures, une panoplie de gestes peuvent être posés en faveur de l'amélioration du sort des femmes dans le marché du travail et la réduction significative des écarts salariaux. L'un des principes directeurs reconnus à l'échelle internationale est que « les pouvoirs publics doivent élaborer et mettre en œuvre des lois sur le travail selon des modalités respectueuses de l'équité entre les sexes ». De plus, ces pouvoirs publics sont « garants du respect du principe de l'égalité des sexes »⁹². L'approche des dirigeants doit donc être pluridimensionnelle et impliquer une multitude d'acteurs et d'intervenants. Voici quelques exemples d'interventions et d'actions pouvant favoriser une diminution substantielle de l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Pour ce faire :

*Les parlementaires doivent analyser les questions qui leur sont soumises à la lumière des questions d'équité entre les sexes, aussi bien lors de l'examen des nouveaux projets de budget et de loi ou des politiques gouvernementales que de la révision des textes en vigueur, afin de déterminer s'ils sont favorables ou contraires aux principes de l'émancipation et de l'égalité économique des femmes*⁹³.

Voici quelques pistes d'actions ou possibles axes d'intervention qui pourraient être choisis par les parlementaires pour atteindre les objectifs mentionnés dans cette section. Cette liste est appelée à être complétée et bonifiée par les parlementaires membres de la COPA.

⁸⁸ Lucero SALDAÑA PÉREZ, *Rapport sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)*, Réseau des femmes parlementaires des Amériques, Quito, 2006, [en ligne], <http://www.feminamericas.net/FR/activites/2006/RAPP-CEDEF-f.pdf> (Consulté le 18 février 2010).

⁸⁹ Il est possible de consulter les textes de loi au http://www.ces.gouv.qc.ca/apropos/loi_05.asp.

⁹⁰ Damian GRIMSHAW et Marcelo MIOZZO, *Minimum wages and pay equity in Latin America*, Genève, International Labour Office, 2003, p. 6.

⁹¹ *Ibid.*, p. 8.

⁹² Mary CORNISH, *op. cit.*, p. 49.

⁹³ *Loc. cit.*

3.4.1 Sur le plan de l'action législative

Les parlementaires de la COPA pourraient :

- Instaurer des lois sur l'égalité salariale, des lois établissant un salaire minimum significatif, et des lois protégeant les femmes enceintes dans leur emploi.
- Veiller à l'application de ces lois.
- Adopter des législations interdisant la discrimination basée sur le sexe et imposant l'obligation d'atteindre l'égalité salariale dans les secteurs public et privé.
- Analyser systématiquement les effets différents que peut avoir un projet de loi, notamment le projet de budget, sur les hommes et les femmes.
- Susciter la création de commissions parlementaires portant sur la condition féminine, afin d'encourager la réflexion et l'action sur les différents enjeux entourant la question.
- Lancer des initiatives qui amélioreront les conditions de vie et d'emploi des femmes travaillant dans l'économie informelle.

3.4.2 Sur le plan du contrôle du gouvernement

Les parlementaires de la COPA pourraient :

- S'assurer que les gouvernements élaborent et utilisent des outils d'analyse différenciée selon les sexes.
- Favoriser la création d'organismes gouvernementaux chargés de surveiller l'application des lois portant sur l'égalité dans l'emploi (par exemple, des Commissions de l'égalité salariale).
- Interroger les gouvernements sur les conséquences des accords commerciaux régionaux, bilatéraux et internationaux pour la main-d'œuvre féminine.
- Veiller à la concrétisation des accords et des engagements internationaux en matière de condition féminine.
- Encourager la participation des femmes parlementaires à la négociation d'accords commerciaux à l'échelle internationale.
- Veiller à l'instauration de mesures et programmes qui facilitent la conciliation travail-famille (par exemple, la création de garderies, l'implantation de régimes de congés parentaux, l'aménagement des horaires de travail, etc.).
- Encourager la mise en œuvre de mesures qui favorisent l'accès à éducation pour les femmes et la possibilité de réorienter leur carrière.
- S'assurer que les femmes aient accès à un système de justice et de réparation en cas de non-respect de leurs droits.

3.4.3 Sur le plan de la représentation de la population et de la prise en considération des questions d'intérêt public

Les parlementaires de la COPA pourraient :

- Susciter l'examen public des accords internationaux à la lumière des conséquences qu'ils peuvent avoir sur la situation des femmes en emploi.
- Favoriser le partage des bonnes pratiques en matière de réduction des écarts salariaux.
- Encourager la réflexion et la mobilisation sur ce sujet auprès des chefs d'entreprise, des syndicats, des parlementaires et de la société civile.
- Contribuer aux différentes campagnes de sensibilisation sur le partage des tâches familiales entre les hommes et les femmes.
- Faciliter les initiatives d'égalité salariale au sein de la fonction publique et de l'entreprise privée, et susciter la réflexion sur le principe d'équité salariale.
- S'intéresser aux problématiques liées au travail précaire et à la place des femmes dans l'économie informelle, et contribuer à la recherche de solutions vers l'amélioration de leur situation.
- Prendre part à la célébration de la réussite des femmes afin de créer des modèles auprès des jeunes filles.
- Favoriser un climat qui contribuerait à lever les barrières à la syndicalisation et à la négociation collective dans les domaines d'emploi à prédominance féminine.



LA PROTECTION
DES RESSOURCES
EN EAU

4. LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

4.1 Objectifs

Que les parlementaires des Amériques se mobilisent afin de contribuer :

- à assurer un accès durable et équitable à une eau de qualité à toute la population des Amériques.
- à doter leur État respectif d'une loi visant à protéger les ressources d'eau sur leur territoire.

4.2 Énoncé du problème

À travers le monde, l'accès à l'eau potable est un sujet majeur de discussions. L'eau est indispensable au développement humain et économique, ainsi qu'à la survie des écosystèmes de notre planète et sa rareté est devenue un enjeu d'importance⁹⁴.

Depuis les années 1970, les organismes internationaux se sont saisis de l'enjeu de l'eau. En 1972, lors de la *Conférence des Nations Unies sur l'environnement*, à Stockholm, les dirigeants se sont entendus sur deux grands principes concernant l'eau :

1. « L'eau doit être gérée de manière à rester disponible pour les besoins de l'homme et des écosystèmes, pour les générations présentes et futures » ;

2. « Tous doivent pouvoir accéder durablement à des services d'eau, notamment de distribution et d'assainissement, appropriés, à un coût abordable »⁹⁵.

Plusieurs décennies plus tard, en 2002, c'est le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies qui s'est penché sur la question de l'eau, reconnaissant qu'elle représente un droit essentiel à une vie digne et en santé. Le droit à l'eau implique ainsi un « *approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun* »⁹⁶.

⁹⁴ OCDE, *De l'eau pour tous, Perspectives de l'OCDE sur la tarification et le financement*, Éditions OCDE, Paris, 2009, p. 14, [en ligne], <http://oberon.sourceocde.org/vl=1376072/cl=25/nw=1/rpsv/cw/vhosts/oecdthemes/99980266/v2009n2/contp1-1.htm> (Consulté le 3 mars 2010).

⁹⁵ *Ibid.*, p. 40.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 36.

Témoignant de la préoccupation grandissante des nations à l'égard de cette ressource, l'accès à une eau potable de qualité fait partie des Objectifs du millénaire pour le développement⁹⁷. L'objectif 7 de l'ONU, qui consiste à assurer un développement durable, comprend une cible de réduction de moitié du « pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base »⁹⁸.

En juillet 2010, l'ONU a reconnu l'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires comme un droit de la personne. Après plus de 15 ans de débats sur la question, 122 pays ont voté en faveur d'une résolution de compromis rédigée par la Bolivie et consacrant ce droit, tandis que 41 autres se sont abstenus⁹⁹.

Les Amériques peuvent compter sur d'importantes réserves d'eau. À titre d'exemple, la région latino-américaine et les Caraïbes font partie des régions ayant les ressources en eau les plus abondantes (plus de 30 % des ressources hydriques du monde pour 10 % de la population mondiale)¹⁰⁰. De leur côté, le Canada et les États-Unis disposent, ensemble, d'environ 12 % des réserves mondiales d'eau¹⁰¹.

Selon le plus récent rapport de l'ONU sur la progression des Objectifs du millénaire en Amérique latine, l'accès à l'eau potable s'est grandement amélioré dans la région. Même si on y mentionne qu'en zones urbaines, l'objectif en matière d'accès est atteint, d'importants problèmes de gestion se posent. De plus, si les Amériques sont choyées par la quantité d'eau dont elles disposent, comparativement au reste de la planète, la répartition de la ressource demeure très inégale et la diversité des usages lui impose de grandes pressions¹⁰². On dénote de grandes différences d'accès entre les secteurs ruraux et urbains, ainsi qu'entre les différentes villes, provinces, États, régions et municipalités. Par-dessus tout, la différence la plus marquante serait constatée en fonction des revenus des individus¹⁰³.

L'annexe 5 du présent document montre la progression des taux d'accès à des sources d'eau assainie par pays entre 1990 et 2004. Quant au tableau ci-dessous, il illustre la progression des taux d'accès à des sources d'eau assainie, d'un point de vue régional, entre les années 1990 et 2002.

⁹⁷ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, DIVISION STATISTIQUE DES NATIONS UNIES, *Objectifs du Millénaire pour le développement, rapport 2009*, [en ligne], 2009, p. 45, http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2009/MDG_Report_2009_Fr.pdf (Consulté le 4 mars 2010).

⁹⁸ *Loc. cit.*

⁹⁹ *Le Devoir*, « En bref- L'ONU consacre le droit à l'eau », 29 juillet 2010.

¹⁰⁰ WORLD RESOURCES INSTITUTE, *Freshwater Resources 2005, 2007*, [en ligne], http://earthtrends.wri.org/pdf_library/data_tables/wat2_2005.pdf (Consulté le 9 avril 2010).

¹⁰¹ *Loc. cit.*

¹⁰² ONU, *Objetivos de desarrollo del milenio, Avances en la sostenibilidad ambiental del desarrollo en América Latina y el Caribe*, 2010, p. 130, [en ligne], <http://www.eclac.cl/publicaciones/xml/6/38496/2009-696-ODM-7-completo.pdf> (Consulté le 4 mars 2010).

¹⁰³ *Loc. cit.*

Tableau 9 : Progression de la population ayant un accès durable à une eau assainie en Amérique latine et dans les Caraïbes¹⁰⁴

	Milieu rural (%)	Milieu urbain (%)	Total (%)
1990	58	93	83
2002	69	95	89

Malgré les progrès constatés, tant dans les Amériques que dans le reste du monde, certains enjeux soulèvent l'inquiétude quant à l'accès à une eau de qualité. Des facteurs comme la pollution, la surexploitation des nappes phréatiques, la croissance démographique et les interférences grandissantes de la société sur le cycle hydrologique, les pressions en faveur d'une production alimentaire accrue et l'urbanisation rapide provoquent un stress croissant sur la gestion de cette ressource¹⁰⁵. Déjà, en 2005, 2,8 milliards de personnes habitaient dans des zones de « stress hydrique sévère »¹⁰⁶. D'ici 2030, ce nombre pourrait augmenter de 1 milliard de personnes et affecter 47 % de la population mondiale. Cette estimation alarmante ne tient pas compte des effets qu'auront les changements climatiques sur les ressources mondiales en eau¹⁰⁷.

Plusieurs États se doivent donc de gérer leurs niveaux de prélèvements avec prudence. La population mondiale a été multipliée par 2,7 entre 1950 et 2009. Les prélèvements d'eau l'ont été par 3,2¹⁰⁸. Ainsi,

la quantité d'eau renouvelable disponible par personne diminue partout. La diminution des précipitations peut contribuer à expliquer cette réduction de la ressource. La principale cause n'est cependant pas d'ordre climatique : la population augmente, et les ressources renouvelables ne changent guère¹⁰⁹.

Il est à noter que l'eau « prélevée » comprend toute eau extraite de son milieu naturel pour répondre aux besoins de la population en matière de consommation domestique, agricole, industrielle ou autres. Une fois utilisée, une partie de cette eau peut retourner, traitée ou non, dans la nature. Pour ce qui est de l'annexe 6, elle présente les ressources d'eau annuellement disponibles pour chaque pays des Amériques sans que leur renouvellement soit menacé. Elle montre aussi les niveaux de prélèvements qui ont été réellement faits pour l'année la plus récente dont les données sont disponibles.

¹⁰⁴ UN DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL AFFAIRS STATISTIC DIVISION, *Progress towards the Millenium Development goals, 1990-2005, Goal 7 – Ensure environmental sustainability*, ONU, 2005, p. 12, [en ligne], http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Attach/Products/Progress2005/goal_7.pdf (Consulté le 4 mars 2010).

¹⁰⁵ OCDE, *op. cit.*, p. 14.

ONU, *op. cit.*, p. 200.

¹⁰⁶ L'OCDE considère qu'une région est en stress hydrique sévère lorsque l'on y retrouve moins de 1700 mètres cubes d'eau par personne. Le seuil de rareté, quant à lui, se situe à 1000 mètres cubes par individu.

¹⁰⁷ OCDE, *op. cit.*, p. 14.

¹⁰⁸ Frédéric LASSERRE, *Écologie, irrigation, diplomatie, comment éviter les guerres de l'eau. L'eau au cœur des conflits du XXIe siècle*, Éditions Delavilla, 2009, p. 28.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 45.

La disponibilité de l'eau est devenue source d'un nombre croissant de litiges entre les États. À cet effet, l'ONU a adopté, en 1997, la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. Ce texte oblige

les États à prendre les mesures appropriées pour prévenir les dommages qui peuvent être infligés aux autres par leur utilisation des ressources en eau. Le principe retenu par les législateurs de la Commission de droit international est qualifié de « principe de souveraineté locale réduite » : l'État est libre de concevoir des projets de mise en valeur de l'eau qui coule sur son territoire, mais il doit s'efforcer de ne pas porter atteinte aux intérêts des autres pays riverains du même cours d'eau et de ses affluents¹¹⁰.

Il n'existe pas de consensus quant à la possibilité que l'eau puisse devenir la cause de conflits interétatiques. Toutefois, même les plus sceptiques conviennent que l'eau puisse être source d'instabilité politique et de conflits internes¹¹¹.

4.3 Principaux enjeux

4.3.1 Enjeux systémiques et organisationnels

4.3.1.1 Les bassins transfrontaliers

Dans les Amériques comme ailleurs, différents États doivent partager l'utilisation d'un même cours d'eau, de lacs ou de nappes aquifères. En Amérique du Nord, on compte une quarantaine de bassins transfrontaliers¹¹². L'Amérique latine en dispose de 38. Si certains réussissent à approvisionner les populations environnantes, d'autres bassins peuvent être source de tensions.

Au fil des ans, plusieurs pays se sont entendus sur la gestion de certaines réserves communes alors que d'autres États sont en litige¹¹³. Le flou qui caractérise le droit international concernant la gestion de l'eau, particulièrement sur les droits et les responsabilités de chaque État, est en grande partie responsable de ces conflits. En effet, plusieurs doctrines contradictoires dans le droit international ont été plaidées par les pays au cours des années. Par exemple, la souveraineté territoriale absolue, qui stipule qu'un État peut faire l'usage qu'il désire de l'eau présente sur son territoire, est potentiellement en contradiction avec le

¹¹⁰ *Ibid*, pp. 239-240.

¹¹¹ Aaron T. WOLF, « Conflict and cooperation along international waterways », *Water Policy*, Vol. 1, N° 2, 1998, pp. 251-265, [en ligne], http://www.cawater-info.net/bk/water_law/pdf/wolf_e.pdf (Consulté le 13 avril 2010).

¹¹² Un bassin fluvial ou lacustre correspond à la zone réceptrice des précipitations qui alimentent un système de cours d'eau et de fleuves s'écoulant vers la même embouchure. Dans le cas des bassins fluviaux, il s'agit généralement de la mer, mais il peut aussi s'agir d'un plan d'eau, tel qu'un lac ou un marais. Pour un aquifère, le bassin correspond à la zone de réalimentation de la nappe. PARTENARIAT MONDIAL DE L'EAU ET RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN, *Manuel de gestion intégrée des ressources en eau par bassin*, 2009, p. 9, [en ligne], <http://www.oieau.fr/IMG/pdf/GWP-RIOBManuelDeGIREparBassin.pdf> (Consulté le 15 mars 2010).

¹¹³ Catherine DROUIN, *Ressources d'eau transfrontalière d'Amérique du Nord: Succès et limites de la gestion commune*, Centre d'études interaméricaines, mai 2007, p. 2, [en ligne], http://www.cei.ulaval.ca/fileadmin/cei/documents/Actualite_des_relations_interamericaines/Articles_et_thematiques/Chroniques/CEI_CD_Eau_avr2007.pdf (Consulté le 4 mars 2010).

principe de la responsabilité face aux États en aval qui auraient droit à un débit fixe¹¹⁴. Les droits et les responsabilités de chaque État sont parfois imprécis et en contradiction : ce problème est accentué par des intérêts nationaux parfois divergents et qui évoluent selon le contexte.

4.3.1.2 Les besoins agricoles, industriels et domestiques

Les besoins agricoles, industriels et domestiques constituent les trois grands secteurs d'utilisation de l'eau douce dans les États des Amériques. L'annexe 7 dresse un portrait de la répartition de l'utilisation de l'eau entre ces trois activités. À l'échelle internationale, c'est 70 % de l'eau douce utilisée par les humains qui est destinée à l'agriculture. Ainsi, « *l'utilisation de l'eau par ce secteur doit faire l'objet d'une approche intégrée [et] il est important de fournir des signaux pertinents au secteur agricole pour lui permettre d'utiliser l'eau de manière plus efficiente, ou de faire évoluer ses modes de production* »¹¹⁵. Une gestion durable de l'eau peut se faire notamment en utilisant des techniques d'irrigation améliorées ou en cultivant des produits mieux adaptés au climat ambiant.

L'utilisation de l'eau pour l'irrigation et les problèmes de pollution parfois engendrés par l'activité agricole peuvent donc être sources de tensions entre tous les utilisateurs d'eau d'un bassin. De même, l'usage de l'eau à des fins industrielles peut aussi causer un assèchement progressif des réserves dans certaines régions, rendant l'accès à l'eau potable pour les besoins domestiques plus difficile ou coûteux.

4.3.1.3 Les infrastructures

Dans plusieurs régions du monde, les infrastructures d'assainissement et de distribution de l'eau potable sont dans un état de vétusté assez avancé. La désuétude de certaines d'entre elles peut être à l'origine d'importants gaspillages. On estime en général, dans les pays industrialisés, que les fuites des réseaux se situent à quelque 40 % du volume total qui leur est apporté, et dans les pays en développement, à 50 %¹¹⁶. Étant donné qu'une partie de l'eau perdue a préalablement été assainie, les coûts de ce gaspillage ne sont pas qu'environnementaux. Une réduction des pertes implique, bien entendu, d'importants investissements dans les infrastructures et le développement de technologies plus efficaces.

Certains États ont choisi, au cours des années, de faire davantage appel au secteur privé pour investir dans la collecte, l'assainissement ou la distribution de l'eau potable. Cette solution apporte certains avantages, mais aussi des inconvénients, tant sur les plans financier que politique. L'objectif de ce document n'est pas de privilégier une option plutôt qu'une autre. Par contre, les besoins d'investissements existent autant dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement.

À titre d'exemple, on estime que pour atteindre l'Objectif du millénaire sur l'accès à une eau potable de qualité, il serait essentiel d'investir, à l'échelle mondiale, 18 milliards de dollars américains par année. Il s'agit du double de ce qui est présentement dépensé annuellement dans le monde¹¹⁷.

¹¹⁴ Frédéric LASSERRE, *op.cit.*, pp. 227-230.

¹¹⁵ OCDE, *op.cit.*, p. 19.

¹¹⁶ Frédéric LASSERRE, *op.cit.*, pp. 15-16.

¹¹⁷ OCDE, *op.cit.*, p. 14.

4.3.1.4 Une gestion concertée

La rareté grandissante de l'eau douce est à l'origine de plusieurs litiges ou crises, tant sur le plan local qu'international, habituellement engendrés par le fait qu'un utilisateur décide d'agir unilatéralement sur une réserve d'eau. C'est le cas, entre autres, lorsqu'une industrie située en amont décide d'exploiter ou de polluer un cours d'eau déjà utilisé à des fins domestiques par une population établie en aval. Au cours des années, bon nombre d'affrontements internes ont été provoqués par ce genre de situation, et ce, sur tous les continents.

Depuis une quarantaine d'années, afin d'assurer la pérennité de la ressource et d'éviter les litiges entre les différents utilisateurs, plusieurs États se sont tournés vers une gestion intégrée de la ressource. Le Global Water Partnership (Partenariat mondial de l'eau) définit ce type de gestion comme étant « un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources connexes, en vue de maximiser, de manière équitable, le bien-être économique et social en résultant, sans pour autant compromettre la pérennité d'écosystèmes vitaux »¹¹⁸. De son côté, l'OCDE parle « d'une approche globale qui vise à concilier des besoins divergents par voie de négociation et nécessite inévitablement des arbitrages entre les utilisateurs des différents secteurs économiques, et entre ces utilisateurs et les impératifs sociaux et environnementaux »¹¹⁹.

Les objectifs de ces organismes sont « d'atténuer les impacts des catastrophes naturelles, de fournir de l'eau pour des usages productifs (agriculture, industrie, énergie, transport, tourisme, pêche, etc.) ainsi que pour des usages sociaux (santé et services domestiques) et de protéger l'environnement. Ils doivent, par conséquent, gérer des conflits entre différents usagers »¹²⁰.

Dans les Amériques, on compte quelques exemples d'organismes de règlement des différends. C'est ainsi que le Canada et les États-Unis ont instauré la Commission mixte internationale. De même, les États-Unis et le Mexique ont décidé de remettre le règlement de leurs conflits entre les mains de la International boundary and water commission. Enfin, le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs réunit les représentants des huit États américains de la région, en plus des représentants du Québec et de l'Ontario. La mission de cet organisme en est une de concertation en matière de développement durable.

4.3.2 Enjeux environnementaux

4.3.2.1 Les changements climatiques

En marge de la Conférence sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Barcelone en novembre 2009, UN-Water a mis en garde les dirigeants sur le fait que l'eau est le facteur principal par lequel les changements climatiques agissent sur les écosystèmes de la Terre. Par conséquent, l'eau influe sur le bien-être et l'existence même des populations. Les effets des changements climatiques directement liés à l'eau se font déjà sentir. Que ce soient les baisses importantes des réserves d'eau, les modifications dans la

¹¹⁸ PARTENARIAT MONDIAL DE L'EAU ET RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN, *Manuel de gestion intégrée des ressources en eau par bassin*, 2009, p. 18, [en ligne], <http://www.oieau.fr/IMG/pdf/GWP-RIOBManuelDeGIREparBassin.pdf> (Consulté le 5 mars 2010).

¹¹⁹ OCDE, *op. cit.*, p. 14.

¹²⁰ PARTENARIAT MONDIAL DE L'EAU ET RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN, *op. cit.*, p. 6.

distribution de l'eau sur le territoire, les changements dans les précipitations ou les sécheresses, les changements climatiques ont énormément d'impacts, et ce tout, particulièrement sur les populations plus pauvres¹²¹.

Ainsi, en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit que le nombre de personnes qui subiront des pénuries d'eau causées par les changements climatiques se situera entre 12 et 81 millions en 2025 et entre 79 et 178 millions en 2055¹²².

Selon ce groupe, des changements climatiques provoqueront une baisse importante des réserves d'eau en Amérique du Nord. En outre, on peut s'attendre à des modifications dans la distribution de l'eau sur le territoire et à des changements dans les précipitations. Ainsi, l'ampleur des inondations et les sécheresses obligeront les intervenants à réévaluer leur modèle d'agriculture et de production d'hydroélectricité¹²³. En Amérique du Sud, plusieurs communautés comptent sur les glaciers pour leur ravitaillement en eau. Si ces glaciers fondent plus vite que prévu jusqu'à épuisement, le sort des populations qui en dépendent sera vraisemblablement incertain. Il ne s'agit là que de quelques exemples des effets des changements climatiques.

À la lumière de ces scénarios, une planification à long terme des effets des changements climatiques sur la disponibilité de l'eau potable s'avère nécessaire. Une révision des produits cultivés, des infrastructures de rétention et de réserves d'eau ainsi que des initiatives de réduction de la consommation de l'eau ne sont que quelques-uns des moyens pour réduire les conséquences des changements climatiques.

4.3.2.2 La pollution

Au-delà de sa rareté dans certaines régions, l'eau est aussi menacée par la pollution. Plusieurs pays ont déjà adopté des lois visant à protéger les lacs, rivières et nappes phréatiques contre les rejets industriels, agricoles et humains. La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et lacs internationaux en Europe (Helsinki, 1992) est l'exemple d'un accord international qui permet de protéger l'eau contre la pollution. Cet accord sous-tend des principes comme celui du pollueur-payeur et celui selon lequel « les ressources en eau doivent être gérées de façon à satisfaire les besoins de la génération actuelle, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».¹²⁴

Par exemple, en Argentine, la Loi 2797 interdit le déversement de liquides non traités et établit l'interdiction de jeter des eaux usées et des résidus industriels nocifs dans les rivières et fleuves avant d'avoir été soumis à une procédure efficace de purification. Au Costa Rica, le Règlement de création du « Canon ambiental por vertidos » est basé sur le principe « pollueur-payeur ». L'amende est fixée, soit en fonction du coût équivalent pour retirer chaque kilogramme de contaminant déversé, soit en fonction des dommages associés à la contamination hydrique. Au Québec, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection a pour but, entre autres, de prévenir les dommages causés aux ressources hydriques et permet au Procureur général d'obliger tout pollueur à réparer un

¹²¹ UN-WATER, *Climate change adaptation is mainly about water...*, 2009, p. 1, [en ligne], http://www.unwater.org/downloads/UNWclimatechange_EN.pdf (Consulté le 5 mars 2010).

¹²² ONU, *op. cit.*, p. 75.

¹²³ Catherine DROUIN, *op. cit.*, pp. 8-9.

¹²⁴ PARTENARIAT MONDIAL DE L'EAU ET RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN, *op.cit.*, p. 18.

préjudice écologique ou à verser une indemnité financière. De plus, la loi confère un caractère collectif à l'eau québécoise et reconnaît le droit de chacun d'avoir accès à l'eau¹²⁵. Ce ne sont que quelques exemples des initiatives prises par les États des Amériques.

De tels accords ou ententes sont de plus en plus nécessaires afin d'assurer une réelle protection de l'environnement et de la ressource en eau.

4.4 Les axes d'intervention et les pistes d'action pour les parlementaires

Plusieurs actions peuvent être entreprises afin de préserver la qualité de l'eau et d'en assurer l'accès à la population et aux générations à venir. Voici quelques pistes d'actions ou possibles axes d'intervention qui pourraient être retenus par les parlementaires pour atteindre les objectifs mentionnés dans cette section. Cette liste est appelée à être complétée et bonifiée par les parlementaires membres de la COPA.

4.4.1 Sur le plan de l'action législative

Les parlementaires de la COPA pourraient :

- Soutenir l'élaboration de lois et de politiques conférant un statut à l'eau, visant à en assurer la protection et respectant les grands principes de la gestion durable des milieux aquatiques, la réparation, la gestion par bassin versant et la gouvernance¹²⁶.
- Adopter des cadres législatifs sur la lutte aux changements climatiques et destinés à protéger la ressource et à restaurer les rives ainsi que les milieux humides.
- Veiller à ce que l'utilisation de l'eau à des fins commerciales soit interdite ou encadrée.
- Veiller à l'adoption de lois visant la reconnaissance du droit de chaque personne à avoir accès à l'eau potable, à protéger les différents écosystèmes et à reconnaître leur dépendance à l'eau.

4.4.2 Sur le plan du contrôle du gouvernement

Les parlementaires de la COPA pourraient :

- Questionner les gouvernements sur l'état des infrastructures d'assainissement et de distribution de l'eau.
- Interpeller les gouvernements sur le respect du droit et des conventions internationales concernant l'eau.
- Veiller à ce que les besoins de la population en matière d'approvisionnement en eau potable soient satisfaits par le gouvernement.

¹²⁵ THE PARLIAMENTARIAN, « Third reading : Quebec », *The Parliamentarian*, Issue 3, 2009, p. 283.

¹²⁶ Alexandre BRUN, « Les objectifs, principes et éléments de débat » dans Alexandre BRUN et Frédéric LASSERRE (sous la direction de), *Politiques de l'eau, grands principes et réalités sociales*, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 5.

- Interpeller les gouvernements pour qu'ils procèdent à la mise à niveau et à la construction d'infrastructures d'assainissement, de distribution et de réserve d'eau potable.
- Interpeller les gouvernements pour qu'ils voient à la création et au financement d'organismes de gestion ou de commissions composés des principaux utilisateurs de l'eau.
- Veiller à ce qu'il y ait un système de communication institutionnalisée avec les autres États s'approvisionnant au sein d'un même bassin versant transfrontalier.
- S'assurer que les gouvernements mettent en place de programmes pour inventorier et corriger les pratiques agricoles et industrielles polluantes et permettre aux agriculteurs d'améliorer leurs systèmes d'irrigation en vue d'économiser l'eau.

4.4.3 Sur le plan de la représentation de la population et de la prise en considération des questions d'intérêt public

Les parlementaires de la COPA pourraient :

- Faire la promotion de la gestion intégrée et concertée de la ressource par bassin.
- Assurer une consultation systématisée de la population sur les enjeux liés à l'eau.
- Encourager la participation du public aux diverses instances de gestion de l'eau.
- Favoriser la discussion et la concertation avec les milieux agricole et industriel.
- Sensibiliser le public sur les enjeux liés à l'eau dont l'importance d'en réduire sa consommation.
- Favoriser la recherche et la collecte de données sur l'état de la ressource hydrique.
- Générer l'élaboration d'un inventaire des situations potentiellement problématiques liées aux changements climatiques.

CONCLUSION

Ayant pris connaissance de ces quatre thèmes, des objectifs proposés et des pistes d'actions qui y sont associées, les parlementaires sont maintenant interpellés afin de poursuivre la réflexion et de travailler conjointement pour relever ces grands défis auxquels toutes les sociétés des Amériques font face.

Au cours des prochaines années, ces thèmes seront au cœur des travaux de la COPA. Travailler de manière concertée à la santé des enfants, à l'éducation des peuples, à la défense des droits des femmes et à la préservation de nos ressources ne pourra qu'améliorer le bien-être et les conditions de vie des citoyens et, par le fait même, rapprocher les élus de leurs électeurs.

Puisque ces quatre grands thèmes transcendent les frontières et touchent tous les États du continent, un travail de collaboration constitue la voie à suivre. Les parlementaires peuvent ainsi s'entraider à résoudre un problème commun, puiser dans les expériences fructueuses de leurs collègues des solutions novatrices pour leur circonscription, proposer des résolutions éclairées ou, tout simplement, étendre leur connaissance sur un enjeu social et vital au développement des sociétés.

Cet engagement doit s'inscrire dans l'optique d'un objectif commun à tous les parlementaires de la COPA, qui consiste à placer les citoyens et les citoyennes au centre de nos actions et à aspirer à ce que toutes les populations des Amériques vivent mieux et réalisent leur plein potentiel. Cette mission peut être réalisée grâce à un travail énergique de concertation et de collaboration de l'ensemble de l'Amérique parlementaire pour relever des défis qui dépassent les frontières.

ANNEXE 1

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, pour 1,000 naissances vivantes¹²⁷

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, pour 1,000 naissances vivantes					
Dernière mise à jour: 14 juil. 2009					
Pays	1990	1995	2000	2005	2007
Antigua and Barbuda		21	15	12	11
Argentina	29	25	21	18	16
Bahamas	29	24	19	15	13
Barbados	17	15	13	12	12
Belize	43	32	29	26	25
Bolivia	125	105	84	65	57
Brasil	58	42	32	24	22
Canada	8	7	6	6	6
Chile	21	14	11	10	9
Colombia	35	31	26	22	20
Costa Rica	18	16	14	12	11
Cuba	13	10	8	7	7
Dominica	18	17	16	13	11
Ecuador	57	43	32	25	22
El Salvador	60	46	35	27	24
Grenada	37	33	26	21	19
Guatemala	82	64	53	43	39
Guyana	88	79	70	63	60
Haïti	152	141	109	84	76
Honduras	58	49	39	28	24
Jamaica	33	33	32	31	31
México	46	37	29	23	21
Nicaragua	68	53	43	37	35
Panamá	34	30	26	24	23
Paraguay	41	37	33	30	29
Perú	78	65	40	24	20
República Dominicana	66	45	37	37	38
Saint Lucia	21	22	16	18	18
Saint Kitts and Nevis	36	30	25	20	18
Saint Vincent and the Grenadines	22	22	24	19	19
Suriname	51	47	38	31	29
Trinidad and Tobago	34	34	34	35	35
United States of America	11	10	8	8	8
Uruguay	25	20	17	15	14
Venezuela	32	28	24	21	19

¹²⁷ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Division Statistique des Nations Unies, *Indicateurs des Objectifs du millénaire pour le développement*, 2009, [en ligne], <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx> (Consulté le 18 janvier 2010).

ANNEXE 2

**Progression des taux de population de 25 ans et plus détenant au moins un diplôme
d'études secondaires dans certains pays d'Amérique latine¹²⁸**

Pays	Année	Proportion de la population âgée de 25 ans à 49 ans titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire (%)	Proportion de la population âgée de 50 ans et plus titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire (%)	Proportion de la population âgée de 25 ans et plus titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire (%)
Argentina (zones urbaines seulement)	2000	48,3	27,5	39,7
	2006	52,5	30,0	45,5
Bolivia	2000	34,8	19,0	30,0
	2005	40,5	19,1	33,2
Brasil	2001	37,7	19,4	31,9
	2006	38,7	27,9	34,5
Colombia	nd	nd	nd	nd
	2006	45,1	21,8	36,9
Costa Rica	2000	29,8	14,6	25,2
	2005	35,8	20,7	30,9
Chile	2000	53,8	24,7	43,6
	2006	60,0	32,1	48,8
Ecuador	2001	38,8	17,4	31,8
	2006	41,5	19,7	33,2
El Salvador	2000	27,2	9,5	20,6
	2006	31,8	11,0	24,4
Guatemala	2001	13,7	5,2	11,0
	2006	15,7	8,3	13,3
Honduras	2001	17,2	8,7	14,3

¹²⁸ SITEAL, *La escuela y los adolescentes, Informe sobre tendencias sociales y educativas en América Latina, 2008*, p. 166, 2008, [en ligne], <http://www.siteal.iipe-oei.org/informetendencias/downloads/2008/AnexoEstadistico.pdf> (Consulté le 27 janvier 2010).

Pays	Année	Proportion de la population âgée de 25 ans à 49 ans titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire (%)	Proportion de la population âgée de 50 ans et plus titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire (%)	Proportion de la population âgée de 25 ans et plus titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire (%)
	2006	18,4	8,9	15,4
México	2000	23,3	10,1	19,1
	2006	33,3	17,2	28,0
Nicaragua	2001	20,9	6,2	16,5
	2005	24,1	8,5	18,9
Panamá	nd	nd	nd	nd
	2006	47,4	27,2	40,1
Paraguay	2000	28,3	10,7	22,6
	2006	29,3	14,4	24,0
Perú	nd	nd	nd	nd
	2006	47,4	21,7	37,6
Uruguay	2001 (zones urbaines seulement)	34,0	17,0	26,0
	2006	32,6	19,6	26,2

ANNEXE 3

Investissement public en éducation¹²⁹

Pays	Investissement public en éducation (% du PIB) (dernière année disponible)	Proportion des dépenses de l'État destinées à l'éducation (%) (dernière année disponible)
Antigua and Barbuda	3,9 (2002)	nd
Argentina	4,5 (2006)	14,0 (2006)
Bahamas	3,6 (2000)	16,0 (2000)
Barbados	6,7 (2008)	15,7 (2008)
Belize	5,1 (2007)	18,1 (2003)
Bolivia	6,3 (2006)	18,1 (2003)
Brasil	5,0 (2006)	16,2 (2006)
Canada	4,9 (2005)	12,5 (2001)
Chile	3,4 (2007)	18,2 (2007)
Colombia	3,9 (2008)	14,9 (2008)
Costa Rica	5,0 (2008)	22,8 (2008)
Cuba	13,3 (2007)	18,5 (2008)
Dominica	4,8 (2008)	11,3 (2008)
Ecuador	1,0 (2001)	nd
El Salvador	3,6 (2008)	13,1 (2007)
Grenada	5,2 (2003)	12,9 (2003)
Guatemala	3,0 (2007)	nd
Guayana	6,1 (2007)	12,5 (2007)
Haïti	nd	nd
Honduras	nd	nd
Jamaica	5,5 (2007)	8,8 (2005)
México	4,8 (2006)	25,6 (2004)
Nicaragua	3,1 (2003)	15,2 (2002)
Panamá	3,8 (2008)	18,0 (2008)
Paraguay	4,0 (2004)	10,0 (2004)
Perú	2,5 (2007)	16,4 (2007)
República Dominicana	2,2 (2007)	11,0 (2007)
Saint Kitts and Nevis	9,9 (2005)	12,7 (2003)
Saint Lucia	6,3 (2008)	12,9 (2008)
Saint Vincent and the Grenadines	7,0 (2007)	16,1 (2005)
Suriname	nd	nd
Trinidad and Tobago	4,2 (2002)	13,4 (2001)
United States of America	5,7 (2006)	14,8 (2006)
Uruguay	2,8 (2006)	11,6 (2006)
Venezuela	3,7 (2007)	11,8 (2000)

¹²⁹ INSTITUT STATISTIQUE DE L'UNESCO., Tableau 19 : Indicateurs des dépenses en éducation par niveau de la CITE, UNESCO, 2010, [en ligne], <http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/tableView.aspx> (Consulté le 30 mars 2010).

ANNEXE 4

**Écart salarial des femmes urbaines, âgées de 20 à 49 ans, travaillant 35 heures et plus
par semaine par rapport à celui des hommes¹³⁰**

Pays	Année	Écart salarial (%)
Argentina	1999	11,3
	2006	15,3
Bolivia	1999	20,6
	2007	21,9
Brasil	2001	25,4
	2008	22,0
Chile	2000	23,3
	2006	17,0
Colombia	1999	13,1
	2005	11,1
Costa Rica	1999	15,1
	2008	11,2
El Salvador	2001	10,0
	2004	11,5
Ecuador	1999	7,7
	2008	6,7
Guatemala	2002	17,6
	2006	16,6
Honduras	1999	23,3
	2007	8,6
México	2000	28,3
	2008	18,5
Nicaragua	2001	17,0
	2005	11,7
Panamá	1999	11,6
	2007	9,5
Paraguay	2000	15,2
	2008	20,9
Perú	2001	18,1
	2008	28,8
Republica Dominicana	2002	13,4
	2008	23,9
Uruguay	1999	23,3
	2008	20,2
Venezuela	1999	8,0
	2008	5,2

¹³⁰ DIVISIÓN DE ESTADÍSTICA Y PROYECCIONES ECONÓMICAS, *Anuario Estadístico de América Latina y el Caribe, Table 1.7.1 Relación de salarios entre los Géneros, según años de estudios aprobados, 2009*, [en ligne], http://websie.eclac.cl/anuario_estadistico/anuario_2009/esp/default.asp (Consulté le 16 février 2010).

ANNEXE 5

**Progression de la population ayant un accès durable à une eau assainie
dans les Amériques par pays (%)¹³¹**

Pays	Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	1990	2004	1990	2004	1990	2004
Antigua and Barbuda	nd	95	nd	89	nd	91
Argentina	nd	98	nd	80	nd	96
Bahamas	98	98	75	86	90	97
Barbados	100	100	100	100	100	100
Belize	95	100	53	82	74	91
Bolivia	76	95	30	68	53	85
Brasil	95	96	61	57	87	90
Canada	nd	100	nd	99	nd	100
Chile	nd	100	nd	58	nd	95
Colombia	87	99	82	71	86	93
Costa Rica	nd	100	nd	92	nd	97
Cuba	100	95	91	78	98	91
Dominica	nd	100	nd	90	nd	97
Ecuador	63	97	44	89	55	94
El Salvador	87	94	15	70	47	84
Grenada	nd	97	nd	93	nd	95
Guatemala	92	99	43	92	62	95
Guyana	100	83	71	83	81	83
Haïti	56	52	35	56	41	54
Honduras	85	95	48	81	64	87
Jamaica	nd	98	nd	88	nd	93
México	94	100	nd	87	69	97
Nicaragua	nd	90	nd	63	nd	79
Panamá	nd	99	nd	79	nd	90
Paraguay	61	99	9	68	34	86
Perú	68	89	24	65	55	83
República Dominicana	82	97	45	91	67	95
Saint Kitts and Nevis	nd	99	nd	99	nd	100
Saint Lucia	nd	98	nd	98	nd	98
Saint Vincent and the Grenadines	nd	nd	nd	93	nd	nd
Suriname	nd	98	nd	73	nd	92
Trinidad and Tobago	100	92	88	88	96	91
United States of America	nd	100	nd	100	nd	100
Uruguay	100	100	nd	100	89	100
Venezuela	nd	85	36	70	nd	83

¹³¹ Peter GLEICK, *The World's Water 2008-2009, The Biennial Report on freshwater Resources*, Island Press, Washington D.C., 2009, pp. 215-217., [en ligne], http://books.google.ca/books?id=wd-s1FB7VEC&printsec=frontcover&dq=Peter+Gleick,+biennial+report&source=bl&ots=Ex3FhKlqVM&sig=dgdEuzRG3iUBNisFsAxN3Gd5wmo&hl=fr&ei=y-aPS7ywFcOUtgedwcm5Cw&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=3&ved=0CBMQ6AEwAg#v=onepage&q=&f=false (Consulté le 4 mars 2010)

ANNEXE 6

Ressources en eau disponibles pour chaque pays, ainsi que leur niveau de prélèvement respectif¹³²

Pays	Ressources annuelles disponibles		Prélèvements		
	Année	Km ³ /année	Année	Prélèvement total (km ³ /année)	Prélèvement <i>per capita</i> (m ³ /année)
Antigua and Barbuda	2000	0,1	1990	0,0005	63
Argentina	2000	814	2000	29,19	753
Bahamas	nd	nd	nd	nd	nd
Barbados	2003	0,1	2000	0,09	333
Belize	2000	18,6	2000	0,15	556
Bolivia	2000	622,5	2000	1,44	157
Brasil	2000	8 233	2000	59,3	318
Canada	1985	3 300	1996	44,72	1 386
Chile	2000	922	2000	12,55	770
Colombia	2000	2 132	2000	10,71	235
Costa Rica	2000	112,4	2000	2,68	619
Cuba	2000	38,1	2000	8,2	728
Dominica	nd	nd	1996	0,02	213
Ecuador	2000	432	2000	16,98	1 283
El Salvador	2001	25,2	2000	1,28	186
Grenada	nd	nd	nd	nd	nd
Guatemala	2000	111,3	2000	2,01	160
Guyana	2000	241	2000	1,64	2 187
Haïti	2000	14,0	2000	0,99	116
Honduras	2000	95,9	2000	0,86	119
Jamaica	2000	9,4	2000	0,41	155
México	2000	457,2	2000	78,22	731
Nicaragua	2000	196,7	2000	1,3	237
Panamá	2000	148	2000	0,82	254
Paraguay	2000	336	2000	0,49	80
Perú	2000	1 913	2000	20,13	720
República Dominicana	2000	21,0	2000	3,39	381
Saint Kitts and Nevis	2000	0,2	nd	nd	nd
Saint Lucia	nd	nd	1997	0,01	81
Saint Vincent and the Grenadines	nd	nd	1995	0,01	83
Suriname	2003	122	2000	067	1 489
Trinidad and Tobago	2000	3,8	2000	0,31	237
United States of America	1985	3 069	2000	477	1 600
Uruguay	2000	139	2000	3,15	910
Venezuela	2000	1 233,2	2000	8,37	313

¹³² Peter GLEICK, *op.cit.*, pp. 198 et 205-207.

ANNEXE 7
Utilisation de l'eau douce dans les Amériques¹³³

Pays	Année	Utilisation domestique (%)	Utilisation industrielle (%)	Utilisation agricole (%)
Antigua and Barbuda	2000	60	20	20
Argentina	2000	17	9	74
Bahamas	nd	nd	nd	nd
Barbados	2000	60	20	20
Belize	2000	7	73	20
Bolivia	2000	13	7	81
Brasil	2000	20	18	62
Canada	196	20	69	12
Chile	2000	11	25	64
Colombia	2000	50	4	46
Costa Rica	2000	29	17	53
Cuba	2000	19	12	69
Dominica	nd	nd	nd	nd
Ecuador	2000	12	5	82
El Salvador	2000	25	16	80
Grenada	nd	nd	nd	nd
Guatemala	2000	6	13	2,01
Guyana	2000	2	1	98
Haïti	2000	5	1	94
Honduras	2000	8	12	80
Jamaica	2000	34	17	49
México	2000	17	5	77
Nicaragua	2000	15	2	83
Panamá	2000	67	5	28
Paraguay	2000	20	8	71
Perú	2000	8	10	82
República Dominicana	2000	32	2	66
Saint Kitts and Nevis	2000	0,2	nd	nd
Saint Lucia	nd	nd	nd	nd
Saint Vincent and the Grenadines	nd	nd	nd	nd
Suriname	2000	4	3	93
Trinidad and Tobago	2000	68	26	6
United States of America	1985	13	46	41
Uruguay	2000	2	1	96
Venezuela	2000	6	7	47

¹³³ Peter GLEICK, *op. cit.* pp. 205-207.

QUELQUES RÉFÉRENCES...

...SUR LA MORTALITÉ INFANTILE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Français : <http://www.undp.org/french/>

Español : <http://www.undp.org/spanish/>

English : <http://www.undp.org/>

THE WORLD BANK GROUP

Français : <http://www.banquemonddiale.org/>

Español : <http://www.bancomundial.org/>

English : <http://www.worldbank.org/>

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Français : <http://www.who.int/mdg/fr/index.html>

Español : <http://www.who.int/mdg/es/index.html>

English : <http://www.who.int/mdg/en/index.html>

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ

English & Español : <http://new.paho.org/>

UN MILLENIUM PROJECT

English : <http://www.unmillenniumproject.org/index.htm>

UNICEF

Français : <http://www.unicef.org/french/mdg/>

Español : <http://www.unicef.org/spanish/mdg/>

English : <http://www.unicef.org/mdg/>

SAVE THE CHILDREN

English : <http://www.savethechildren.org/>

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Français : <http://www.eclac.cl/default.asp?idioma=FR>

Español : <http://www.eclac.cl/>

English : <http://www.eclac.cl/default.asp?idioma=IN>

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

Français : <http://www.iadb.org/index.cfm?lang=fr>

Español : <http://www.iadb.org/index.cfm?lang=es>

English : <http://www.iadb.org/index.cfm?lang=en>

Português : <http://www.iadb.org/index.cfm?lang=pt>

...SUR L'ÉDUCATION**UNESCO****Bureau régional pour l'éducation (Chili)**Français : <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/>Español : <http://www.unesco.org/new/es/unesco/>English : <http://www.unesco.org/new/en/unesco/>**INSTITUTO INTERNACIONAL DE PLANEAMIENTO DE LA EDUCACIÓN**Español : <http://www.iipe-buenosaires.org.ar/>**ORGANIZACIÓN DE ESTADOS IBEROAMERICANOS PARA LA EDUCACIÓN, LA CIENCIA Y LA CULTURA**Español : <http://www.oei.es/index.php>Português : <http://www.oeibrpt.org/>**SISTEMA DE INFORMACIÓN DE TENDENCIAS EDUCATIVAS EN AMÉRICA LATINA (SITEAL)**Español : <http://www.siteal.iipe-oei.org/index.asp>**ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE)**Français : http://www.oecd.org/home/0,3305,fr_2649_201185_1_1_1_1_1,00.htmlEnglish : http://www.oecd.org/home/0,2987,en_2649_201185_1_1_1_1_1,00.html**RED LATINOAMERICANA PORTALES EDUCATIVOS (RELPE)**Español : <http://www.relpe.org/relpe/index.php>

...SUR LES ÉCARTS SALARIAUX ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL****Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes :**Français : <http://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>Español : <http://www.ilo.org/global/lang--es/index.htm>English : <http://www.ilo.org/global/lang--en/index.htm>**ORGANIZACIÓN DE ESTADOS IBEROAMERICANOS PARA LA EDUCACIÓN, LA CIENCIA Y LA CULTURA**

Bureaux répartis sur le territoire :

<http://www.oei.es/sedes.htm>Español : <http://www.oei.es/index.php>Português : <http://www.oeibrpt.org/>**UNION INTERPARLEMENTAIRE**Français : <http://www.ipu.org/french/home.htm>English : <http://www.ipu.org/english/home.htm>**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (CEPALC)****Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique latine et des Caraïbes**Français : <http://www.cepal.org/oig/default.asp?idioma=FR>Español : <http://www.cepal.org/oig/>English : <http://www.cepal.org/oig/default.asp?idioma=IN>Português : <http://www.cepal.org/oig/default.asp?idioma=PR>**CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE****TRADE UNION CONFEDERATION OF THE AMERICAS (TUCA)**Français, español, english : <http://www.ituc-csi.org/>**UNITED NATIONS DEVELOPMENT FUND FOR WOMEN (UNIFEM)**English : <http://www.unifem.org/>**NATIONAL COMMITTEE ON PAY EQUITY**English : <http://www.pay-equity.org/index.html>**INSTITUTE FOR WOMEN'S POLICY RESEARCH**English : <http://www.iwpr.org/index.cfm>

...SUR LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU**UN-WATER**

unwater@un.org

English : <http://www.unwater.org/flashindex.html>

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS

Français : http://www.fao.org/index_fr.htm

Español : http://www.fao.org/index_es.htm

English : <http://www.fao.org/>

WORLD RESOURCES INSTITUTE

English : <http://www.wri.org/>

INTERAMERICAN WATER RESOURCES NETWORK

iwrn.secretariat@gmail.com

Español : <http://www.iwrn.net/es/principal.html?pg=sitemap>

English : <http://www.iwrn.net/en/principal.html?pg=sitemap>

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Français : <http://www.unep.org/french/>

English : <http://www.unep.org/>

**SECRÉTARIAT DU QUÉBEC
DE LA COPA**

1020, rue des Parlementaires, 6^e étage
Québec (Québec) CANADA G1A 1A3
Téléphone : 418 644-2888
Télécopieur : 1 418 643-1865
copa@assnat.qc.ca
www.copa.qc.ca

